



Rapport d'activité des services municipaux



2023



Le mot du Maire

Éric MIQUEL

Ancien employé de l'usine de cellulose Fibre Excellence de Saint-Gaudens.

Président de la Communauté des Communes Nebouzan-Rivière-Verdun de 2001 à 2014.

Maire de Montréjeau depuis mars 2008.

Conseiller communautaire et membre du bureau de la Communauté des Communes Cœur & Coteaux du Comminges depuis 2020.

Depuis l'année 2022, de profonds changements sont en cours au sein des services municipaux de la Ville de Montréjeau. Cette réalité peut déstabiliser un certain nombre d'agents communaux, et aussi générer quelques « dysfonctionnements » auprès de nos usagers et nos partenaires dans la mise en place de ces nouvelles méthodes de travail. Cette évolution est pourtant indispensable pour s'assurer, à court ou moyen termes, du respect des obligations dont nous sommes tenus envers nos administrés, et de la qualité du service que nous rendons auprès des habitants de Montréjeau et des visiteurs de notre commune.

Les résultats sont déjà là. Notre administration ne travaille plus au coup par coup. Elle s'est, à l'inverse, dotée d'une approche pluriannuelle et stratégique sur bon nombre de sujets grâce au travail d'analyse, aux nombreux diagnostics et aux scénarios possibles présentés auprès de plusieurs commissions d'élus, offrant une nouvelle dynamique au sein de notre conseil municipal.

Cette impulsion doit aujourd'hui faire partie du quotidien des services municipaux. Nous y travaillons.



Le mot de la directrice

Charlotte SAULNERON

Docteur diplômé de l'université Paris-Sorbonne (2010).

Master 2 de droit, économie et gestion, mention administration publique (2015).

Institut régional d'administration de Metz (2014-2015).

9 ans d'expérience professionnelle dans le secteur privé.

15 ans d'expérience dans le secteur public en établissement public (universités), à l'international (Institut Français d'Ecosse), en ministères (bureau du cabinet du ministre de l'Éducation nationale, direction du budget), et dans les services déconcentrés de l'Etat (Préfecture de région Auvergne-Rhône-Alpes).

La nouvelle structuration de l'organisation et du fonctionnement des services municipaux ne s'inscrit plus désormais dans des habitudes encrées depuis de très longues années, même si, avouons-le, certaines d'entre-elles résistent, mais dans une démarche évolutive continue qui favorise la réactivité et l'adaptabilité de notre administration. C'est un changement radical dans la manière d'appréhender les pratiques professionnelles de notre organisation de travail.

Le travail mené cette année au sein des services municipaux permet désormais à chaque agent communal de s'inscrire selon un cap. Cette voie à suivre a été définie par l'assemblée délibérante et ne doit pas être reconsidérée en interne. Le travail de chacun d'entre nous est au contraire d'appuyer les élus dans cette mise en œuvre et de faciliter l'action communale dans chaque étape du processus de cette réalisation.

Afin que chaque agent communal s'inscrive dans cette organisation de travail, il a été défini des objectifs individuels clairs, quantifiables, selon un plan de formation adapté afin que chaque agent public réponde à ses obligations.

Ce rapport d'activité ne retrace pas de manière exhaustive l'action des services municipaux mais les réalisations phares de l'année 2023 selon des objectifs collectifs qui concrétisent une approche transversale se déployant actuellement au sein de l'ensemble des services de la Ville de Montréjeau.

Les services municipaux

Missions et organisation

La mission des agents des services municipaux est d'assurer aux habitants de Montréjeau la qualité de vie à laquelle ils aspirent et le cadre de vie le plus agréable possible. Sous l'autorité du Maire, ils mettent en œuvre les décisions prises par les 23 élus du Conseil municipal au bénéfice des quelques 2 800 Montréjeaulaises et Montréjeaulais.

En plus de leurs missions courantes au service de la population, ils élaborent, suivent et mettent en œuvre les nouveaux projets portés par les élus.

Direction générale

Appui direct auprès du Maire, la directrice générale des services contribue à la définition des orientations de la collectivité, et à la préparation des réflexions menées par les différentes commissions des élus et des décisions soumises au Conseil municipal. Cette préparation comprend la rédaction d'analyses financières pour l'ensemble des budgets de la commune, de dossiers préparatoires thématiques avec des données factuelles et objectives pour une prise de décision dans les



meilleures conditions possibles (notes administratives, élaboration de tableaux de bord, présentation orale de ces éléments, etc.), et de notes préparatoires fournies en amont des séances du conseil municipal.

Chargée de la mise en œuvre de ces décisions, elle en assure la diffusion auprès de toutes les parties prenantes de l'action publique (Sous-préfecture, Trésor public, diverses administrations publiques territoriales) ainsi qu'auprès des habitants de Montréjeau, par la rédaction des délibérations, de relevés de pistes de décision et de relevés de décisions disponibles sur le site Internet de la Mairie, de dossiers de presse, et par l'actualisation du site Internet de la mairie. Portée par une forte volonté de transparence de la part du Maire, ces différents échanges sont retracés pour les séances du Conseil municipal par écrit de manière intégrale, que ce soit l'argumentaire du groupe majoritaire, comme les interventions des élus de l'opposition. Les pages dédiées sur le site Internet de la mairie ont été mises à jour pour en faciliter la recherche et la lecture.

Toujours dans le cadre de cette mise en œuvre, elle dirige les services municipaux et pilote cette organisation territoriale en cohérence avec les orientations préalablement définies. Elle soumet au Maire les sujets RH à présenter au comité social territorial commun à la mairie et au CCAS, élabore le dossier préparatoire de cette instance de dialogue social, et s'assure du déploiement des décisions prises avec les représentants du personnel.

La directrice générale des services est également mise à disposition partiellement et de manière permanente auprès du CCAS-EHPAD Mont-Royal pour en assurer la direction générale. De fait, elle détient une autorité hiérarchique sur l'ensemble des agents de cet établissement public. Dans ce cadre, elle participe au fonctionnement quotidien comme à la définition des orientations de cet établissement médico-social.

Projets de Ville, tourisme et animations locales

La référente projets de ville, tourisme et animations locales, en appui direct auprès de trois adjoints au Maire, favorise l'émergence et l'accompagnement des projets sur la commune dans le cadre des dispositifs de développement du territoire. Elle coordonne et anime le réseau des acteurs locaux (institutionnels, associatifs, initiatives privées, etc.)

La référente met en œuvre les orientations stratégiques de la collectivité en matière de développement local et de redynamisation de la commune. Sur un mode partenarial et selon plusieurs thématiques d'interventions possibles, elle assure le pilotage et la contractualisation des projets avec l'appui de la directrice générale des services.

La référente projets de ville, tourisme et animations locales accompagne les élus en matière de planification et d'aménagements urbains. Elle apporte son suivi, son contrôle et son expertise technique dans la réalisation des opérations d'aménagement et de construction.

Référente projets de ville, tourisme et animations locales¹ : **Émilie COLOMBET**

Voirie

Le service voirie assure le nettoyage des espaces publics du centre-ville de la commune : trottoirs, places, parcs et jardins (hors tonte et fleurissement), chaussées, bâtiments publics, sanitaires publics, etc.

Les agents de ce service ont donc pour vocation de se déplacer en continu sur ces secteurs à nettoyer pour supprimer les pollutions visuelles.

Le service voirie se compose d'un référent en charge d'organiser et coordonner les activités des trois agents de propreté des espaces publics. Les quatre agents du service sont sous l'autorité hiérarchique directe de la directrice générale des services.

Référent voirie : **Laurent LABATUT**

Agent de propreté des espaces publics : **Jean-Paul FOUCAULT** (à temps partiel)

Agent de propreté des espaces publics : **Jimmy MARCHAU** (à temps partiel)

Agent de propreté des espaces publics : **Charles ROMANO** (à temps partiel)

Affaires générales

L'officière d'état civil instruit et constitue les actes d'état civil (naissances, mariages, adoption, décès, etc.) Elle accueille, renseigne et oriente le public selon les demandes exprimées et assure la gestion des réclamations formulées par les administrés en récoltant les informations nécessaires à leur traitement, puis en transmettant ces données à la directrice générale des services ou au service compétent. Elle prend en charge la pré-instruction des dossiers d'urbanisme à destination du PETR et suit l'ensemble des demandes de travaux sur voirie en rédigeant notamment les arrêtés correspondants. L'agent prend également en charge l'organisation de toute élection assurée par la collectivité ainsi que des déclarations de débit de boisson.

Les trois agents comptables et l'aide-comptable assurent le traitement comptable des dépenses et des recettes de cinq budgets : le budget principal de la commune, le budget de la Caisse des écoles, le budget du service de l'eau et de l'assainissement, le budget de Centre municipal de santé et le budget de l'EHPAD Mont-Royal. Elles sont également chargées des paies de l'ensemble des agents communaux et de ceux de l'EHPAD. Les agents

¹ Organigramme en date de février 2024.

comptables et l'aide-comptable participent à l'élaboration des différents budgets en lien direct avec le Maire et la directrice générale des services, et établissent les comptes administratifs de l'ensemble des budgets, ainsi que les factures d'assainissement collectif et les licences et cotisations du Golf du Comminges, et mènent la gestion du cimetière de la Ville. Elles coordonnent le travail des régisseurs de la commune et assurent la relation avec les usagers, les fournisseurs et le Trésor public.

Officière d'état civil : **Nadine LOO**

Agent comptable : **Marie-Pierre COUSPEYRE**

Agent comptable : **Véronique FABRE**

Agent comptable : **Laurence GUIARD**

Aide-comptable : **Marie-Noëlle HOUSSET**

Parcs et jardins

Le service des parcs et jardins a pour mission principale de concevoir, d'aménager et d'exploiter les parcs, jardins et espaces paysagers et de loisirs ouverts au public. Il en assure leur entretien régulier, leur embellissement, leur développement et la maintenance des ouvrages, équipements et installations pouvant y être implantés.

Le service a également la charge de prendre les mesures propres à garantir la sécurité des usagers et l'intégrité du patrimoine domanial ainsi mis à la disposition du public.

Le service des parcs et jardins a enfin pour vocation de soutenir autant que de besoin le service des travaux en régie et de la voirie, sur l'ensemble des missions de ces services.

Référent parcs et jardins : **Thierry PUJOL**

Agent technique du cimetière : **Jean-Paul DASTÉ**

Jardinier : **Gaëtan BELLAN-CARBONNE**

Jardinier : **Thibault PUEYO** (à temps partiel)

Jardinière : **Cécile TOUZAN**

Golf du Comminges

Le Golf du Comminges présente un parcours d'une vingtaine d'hectares peu accidenté en bordure du lac et du confluent Neste Garonne avec une vue très agréable sur les Pyrénées et sur la Ville de Montréjeau. Il comporte un parcours homologué de neuf trous, un parcours compact destiné aux débutants, un practice équipé de douze postes dont trois postes couverts et un putting green.

L'intendant du Golf et son adjoint assurent l'entretien du parcours selon le respect de la qualité écologique et paysagère de cette infrastructure communale, mais aussi selon les spécificités bien particulières de ce type de site, selon une expertise précise. L'intendant du Golf assure le suivi sanitaire quotidien du parcours et lutte contre les maladies cryptogamiques et les nuisibles. Avec la chargée d'accueil, les trois agents ont pour mission de maintenir le site sur un plan qualitatif pour le jeu des golfeurs, accueillant et sécurisé pour l'ensemble des usagers.

Intendant du Golf : **Éric ABBA**

Adjoint à l'intendant : **David ANDRIEUX**

Chargée d'accueil : **Laurence BOURASSEAU**

Travaux

Le service travaux regroupe l'ensemble des agents techniques et des moyens permettant d'effectuer l'entretien du patrimoine communal et des espaces publics hors centre-ville. Les travaux de maintenance et les interventions immédiates sont assurés par le personnel des ateliers municipaux, tout comme les travaux d'entretien de premier niveau menés sur les bâtiments communaux. Ils préservent et entretiennent la voirie communale.

Le service travaux a également pour mission de suivre tous travaux réalisés par les entreprises privées pour le compte de la commune, ainsi que les projets de réhabilitation, de rénovation ou de construction des bâtiments communaux. Il a également la charge d'élaborer et de mettre en œuvre les projets d'aménagement urbain de la Ville.

Les agents techniques apportent enfin leur soutien logistique aux manifestations menées sur la Ville.

Référent travaux : **Giovanni DIAZ**

Magasinier et suivi des entreprises extérieures : **Jean-François PUISSEGUR**

Agent technique polyvalent : **Patrick BALAT**

Agent technique polyvalent : **Azouz BELKASSI** (à temps partiel)

Agent technique polyvalent : **Adra BELLOUR**

Agent technique polyvalent : **Youcef KIHAL**

Agent technique polyvalent : **Serge LANNES**

Agent technique polyvalent : **Freddy TRUFFAUT**

Agent technique polyvalent : **Romain VERDIER**

Scolaire, archives et entretien des locaux

Le service scolaire, archives et entretien des locaux assure l'accueil et l'accompagnement scolaire (également sportif), la restauration collective des enfants ainsi que l'entretien des locaux scolaires et des autres bâtiments communaux.

Il est animé et coordonné par une référente qui prend également en charge la bonne tenue de l'ensemble des archives de la commune, ainsi que de l'accueil du public et la réservation des salles communales. Elle assure la gestion des réclamations formulées par les administrés en récoltant les informations nécessaires à leur traitement, puis en transmettant ces données au service compétent. L'agent assure toutes les missions de secrétariat demandées par l'autorité territoriale et l'autorité administrative de la collectivité.

Référente scolaire, archives et entretien des locaux : **Catherine LADÈRE**

Éducateur sportif : **Frédéric BALMOISSIÈRE** (mise à disposition partielle auprès de la 5C)

Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant : **Bénédicte DUBOIS**

Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant : **Céline MENDONCA** (mise à disposition partielle 5C)

Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant : **Jocelyne MORA** (mise à disposition partielle auprès de la 5C)

Agent de restauration scolaire et d'entretien des locaux : **Sandrine ARTIGUE**

Chargée de propreté des locaux : **Nadine QUISSOLE** (à temps non complet)

Police municipale

La police municipale intervient pour effectuer des missions de prévention, de surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques.

Elle effectue au quotidien plusieurs missions de police administrative telles que la rédaction et le contrôle des arrêtés municipaux liés à la circulation routière dans la commune, au stationnement et aux rassemblements publics. Elle veille à ce que les rues de la commune soient bien entretenues (réduction du nombre de dépôts sauvages et d'excréments d'animaux par des mesures de prévention et de sanction) et que les différents accès de passage soient sécurisés et dégagés. Elle a le pouvoir de réprimer les atteintes à la tranquillité publique et assure le maintien du bon ordre public lors d'évènements qui attirent du monde. Elle assure la sécurité aux entrées et aux sorties des écoles.

Elle effectue au quotidien des missions de police judiciaire en transmettant les informations détenues au Maire et à la gendarmerie nationale en cas de crimes, délits ou de contraventions. Elle a donc pour mission de verbaliser différentes catégories d'infractions.

Policier municipal : **Xavier CHIALVO**

Agent de surveillance de la voie publique : **Philippe MASSON**

Centre municipal de santé

En gestion communale, les médecins généralistes qui exercent dans le centre de santé sont salariés de la mairie. Ils doivent répondre aux besoins de santé d'un territoire bien plus important que Montréjeau (46 communes) en proposant des activités de prévention, de diagnostic ou de soins.

Le centre de santé a également vocation à favoriser l'accès aux soins de toutes les catégories de population. Pour cette raison, toutes les consultations et soins sont facturés au tarif conventionnel.

Le Centre municipal de santé accueille des étudiants en médecine dans le cadre de leur formation.

Médecin : **Manou BALNATH**

Médecin : **Michel BIZOU**

Médecin : **Jennifer COLLARD**

Médecin : **Allala FARHANI**

Médecin : **Saadia FARHANI**

Secrétaire médicale : **Aurore COURBEYROTTE**

Secrétaire médicale : **Isabelle BORDES**

NOS OBJECTIFS DE L'ANNÉE

Objectif collectif n°1

Une gestion maîtrisée
pour une optimisation de nos ressources

UNE RATIONNALISATION DE NOS DÉPENSES COURANTES

Pour assurer notre capacité d'investissement à moyen terme

- ❖ Diagnostic exhaustif des dépenses courantes de la collectivité et identification des marges de manœuvre
- ❖ Généralisation d'une mise en concurrence automatique pour toute prestation extérieure
- ❖ Mise en place de commandes groupées sur des postes de dépense significatifs
- ❖ Remise à plat d'un certain nombre de contrats et regroupement des prestations sur un prestataire unique

UNE GESTION DE TRÉSORERIE DYNAMIQUE

Pour honorer nos engagements

- ❖ Finalisation de la mise en place d'une comptabilité d'engagement pour s'assurer de la capacité de la commune à payer les dépenses que son activité génère
- ❖ Stabilisation d'une comptabilisation des restes à réaliser pour diminuer le délai de paiement auprès des fournisseurs et renforcer le contrôle interne de la dépense
- ❖ Elaboration et actualisation constante d'un plan de trésorerie pour projeter dépenses et recettes sur l'année et déceler suffisamment en amont les risques et les tensions sur la trésorerie

UN DÉVELOPPEMENT DE NOS COMPÉTENCES

Pour améliorer la qualité du service rendu et la qualité de vie au travail

- ❖ Développement de la performance individuelle par des entretiens professionnels et la fixation d'objectifs
- ❖ Favoriser la démarche de formation et de présentation au concours de la fonction publique
- ❖ Recruter des compétences adaptées aux besoins de la collectivité

Objectif collectif n°2

Favoriser l'attractivité de la commune par une démarche pro-active des services municipaux

UN OBSERVATOIRE DU COMMERCE

Pour revaloriser le centre-ville et accompagner les porteurs de projets

- ❖ Rédaction de l'observatoire (diagnostic, relevés, visites, entretiens...) et élaboration des outils de suivi
- ❖ Définition de linéaires commerciaux en centre-ville à sauvegarder pour une mise en application dans le cadre du PLUi en cours de finalisation
- ❖ Suppression des enseignes de commerces fermés afin d'améliorer la lisibilité commerciale (mieux identifier et mettre en valeur les commerces ouverts)
- ❖ Identification d'actions visant à inciter les propriétaires à remettre leurs immeubles fermés sur le marché ou à déclencher des ventes vers des porteurs de projets : définition de fiches actions ciblées sur les commerces dans le cadre de l'ORT et instauration de la taxe sur les logements vacants
- ❖ Mise en œuvre d'une stratégie de marketing territoriale afin de rendre notre commune attractive : accompagnement à l'installation des commerçants / artisans, boutiques éphémères, actions sur le cadre de vie

DES DISPOSITIFS PARTENARIAUX

Pour une revitalisation du centre-ville

- ❖ Projet de convention d'Opération de Revitalisation Territoriale (ORT) et de mise œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat avec un volet Renouvellement Urbain (OPAH-RU)
- ❖ Projet de conventionnement avec l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie (EPFo) et projets de réhabilitation d'ilots avec l'Office Public de l'Habitat Haute-Garonne (OPH 31)
- ❖ Réflexion sur les espaces publics et les cheminements de la commune en Commission Projets de Ville

UN ENTRETIEN DE LA VILLE

Pour une amélioration continue du cadre de vie des habitants

- ❖ Réhabilitation de l'espace de propreté canin par le service Voirie
- ❖ Entretien des bâtiments scolaires dont la commune est propriétaire
- ❖ Rafraîchissement de l'espace d'accueil de la mairie
- ❖ Création d'un Théâtre de Verdre en faveur du déploiement d'une politique culturelle et d'animations
- ❖ Nettoyage des anciens terrains de tennis rue Paul Adoue



Objectif collectif n°3

Des pratiques et une organisation

En faveur de la sobriété énergétique

UN DIAGNOSTIC ÉNERGÉTIQUE

Pour contrôler le coût de l'énergie

- ❖ Diagnostic de la consommation énergétique des bâtiments communaux et de l'éclairage public
- ❖ Regroupement des utilisateurs des locaux communaux pour baisser les coûts en énergie
- ❖ Suivi de la rénovation globale des installations d'éclairage public

UNE ORGANISATION RAISONNÉE

Pour une mutualisation de nos ressources auprès des associations

- ❖ Réorganisation interne de la gestion des demandes des associations au sein de la Mairie
- ❖ Création d'outils partagés pour faciliter les échanges entre les associations et les services municipaux et ainsi mieux anticiper les demandes
- ❖ Réorganisation de la procédure de demandes de subventions
- ❖ Mise à disposition d'outils de communication mutualisés

UN PROJET VERT

Pour le Golf du Comminges

- ❖ Analyse financière rétrospective sur l'exploitation du Golf du Comminges entre 2018 et 2022
- ❖ Proposition d'un nouveau modèle économique aux élus
- ❖ Déploiement d'un matériel en faveur d'une sobriété énergétique

LA LIBRE ADMINISTRATION LOCALE

des instances consultatives et décisionnelles

Le conseil municipal, pour définir l'action des services municipaux

2022

- ❖ 4 séances publiques préparées en étroite collaboration avec le Maire
- ❖ 63 délibérations rédigés et diffusés sur le panneau d'affichage de la mairie et sur le site Internet
- ❖ 4 procès-verbaux rédigés et diffusés sur le site Internet ainsi que sur les panneaux municipaux

2023

- ❖ 4 séances publiques préparées : dossier préparatoire à destination de l'ensemble des membres du conseil municipal, dossier spécifique à destination du Maire, présentation de séance et dossier de presse
- ❖ 69 délibérations rédigées et soumises à la signature du Maire, puis diffusion auprès des administrés
- ❖ 4 procès-verbaux rédigés et soumis à l'approbation des élus, puis diffusion auprès des administrés

Réalisation 2023 : Mise en place de formations dédiées spécifiquement aux élus (2 formations suivies en 2023 par 2 élus). Restructuration sur le site Internet de la mairie de la page dédiée (« Nos décisions ») avec pour chaque séance la diffusion de l'ordre du jour, la liste des délibérations prises, et enfin le procès-verbal de séance.

Les commissions des élus, pour construire

2022

- ❖ 4 séances organisées : 2 commissions de contrôle électoral, 1 commission finances élargie et 1 commission écoles élargie
- ❖ Analyse financière rétrospective de la situation de la commune sur la période 2014-2020 et une analyse rétrospective du budget de la Caisse des Ecoles sur la période 2014-2021 proposées dans ce cadre

2023

- ❖ 5 séances organisées : 1 commission écoles élargie, 1 commission eau et assainissement, 1 commission énergie, 1 commission projets de ville élargie, 1 commission d'appel d'offres
- ❖ Une analyse financière sur le budget de la Caisse des Ecoles pour l'année 2022, une analyse financière rétrospective concernant le service public d'eau potable et d'assainissement sur la période 2011-2021 et présentation de l'exécution budgétaire pour l'année 2022, une note préparatoire sur la consommation énergétique de la commune entre 2020 et 2022 accompagnée de deux tableaux de suivi relatifs aux bâtiments communaux et à l'éclairage public, et une note préparatoire sur les espaces publics et les cheminements doux proposées dans ce cadre, ainsi que l'établissement d'un marché public de prestation de service pour la restauration au sein de l'EHPAD Mont-Royal

Réalisation 2023 : Création sur le site Internet de la mairie d'une sous-rubrique dédiée aux instances consultatives (« Nos avis préalables ») avec la diffusion de l'ensemble des relevés des décisions et des dossiers préparatoires pour chaque commission organisée depuis 2022.

Le comité social territorial, pour faire vivre le dialogue social

2022

- ❖ 4 séances préparées en étroite collaboration avec l'autorité territoriale
- ❖ 4 comptes-rendus rédigés et diffusés à l'ensemble du personnel de la collectivité comme du CCAS
- ❖ Organisation des élections professionnelles des représentants du personnel le 8 décembre 2022

2023

- ❖ 3 séances
- ❖ 3 dossiers préparatoires diffusés à l'ensemble des membres du CST
- ❖ 3 comptes-rendus rédigés et diffusés à l'ensemble du personnel
- ❖ Rédaction du règlement intérieur du comité social territorial à la suite de l'élection de nouveaux représentants du personnel

Réalisations 2023 : Création sur le site Internet de la mairie d'une sous-rubrique dédiée aux instances consultatives (« Nos avis préalables ») avec la diffusion de l'ensemble des comptes-rendus de séance du comité social territorial. Diffusion publique du rapport social unique annuel des services municipaux et de l'EHPAD Mont-Royal sur le site Internet de la mairie (rubrique « Nos services municipaux » et « L'EHPAD le Mont-Royal »).

Le comité de direction, pour définir des orientations concrètes et suivre l'évolution de la stratégie mise en place

2022

- ❖ 3 séances organisées à la suite du nouveau fonctionnement mis en place en interne
- ❖ 3 relevés de décisions transmis au Maire et à ses adjoints
- ❖ 225 arrêtés municipaux établis

2023

- ❖ Une séance organisée chaque mois regroupant le Maire, ses six adjoints et la directrice générale des services
- ❖ Une présentation orale réalisée par séance selon l'ordre du jour définie en amont
- ❖ 12 relevés de décisions transmis au Maire et à ses adjoints
- ❖ 136 arrêtés municipaux établis



Objectif collectif n°1

Une gestion maîtrisée
pour une optimisation de nos ressources

UNE RATIONALISATION DE NOS DÉPENSES COURANTES

pour assurer notre capacité d'investissement à moyen terme

De nouveaux taux d'imposition ont été décidés par le conseil municipal durant l'année 2023, demandant un effort notable aux contribuables de la commune dans un contexte économique et social difficiles. Même si cette augmentation de 25 % est en lien avec la forte inflation des prix à la consommation, la collectivité étant seule à assumer cette nouvelle charge financière malgré les annonces gouvernementales, elle a surtout pour objectif de **donner à la municipalité une capacité d'investissement à moyen terme à la hauteur des enjeux** et des problématiques de notre territoire communal.

Ainsi, une réflexion exhaustive et précise a été initiée depuis 2022 concernant le fonctionnement quotidien des services municipaux, et particulièrement sur la téléphonie, l'informatique, la gestion du parc automobile et l'achat des fournitures administratives, avec pour **objectif de rationaliser les dépenses tout en s'assurant de la qualité de service** rendu auprès des administrés et les conditions de travail des agents communaux.

RÉALISATIONS

- ❖ Diagnostic exhaustif des dépenses courantes de la collectivité et identification des marges de manœuvre
- ❖ Généralisation d'une mise en concurrence automatique pour toute prestation extérieure
- ❖ Mise en place de commandes groupées sur des postes de dépense significatifs
- ❖ Remise à plat d'un certain nombre de contrats et regroupement des prestations sur un prestataire unique

RÉSULTATS

Poste de dépense	Avant	Après	Économie générée
Téléphonie et Internet	32 402,04 €	22 889,20 €	- 29,4 % soit 9 512,84 € / an
Fournitures administratives	10 649,26 €	4 000 €	- 48 % soit 6 649,26 € / an
Informatique	13 072,28 €	11 872,30 €	- 9 % soit 1 199,98 €
Impression	9 294,24 €	5 040 €	- 45,7 % soit 4 254,24 €
Mise en concurrence généralisée	36 031,38 €	23 385,29 €	- 35 % soit 12 646,09 €
TOTAL	101 449,20 €	67 186,79 €	- 33,7 % soit 34 262,41 €

Téléphonie et Internet

La collectivité a mené un diagnostic précis sur les dépenses de fonctionnement annuelles de l'ensemble des prestations de télécommunication utilisées par les services municipaux. Elle a défini en parallèle les besoins réels de l'activité sur chaque site communal, que ce soit la mairie, les ateliers municipaux, les écoles, la police municipale, le Golf du Comminges, la résidence hôtelière ainsi que sa flotte mobile. Ce travail a été réalisé en deux phases au regard de la capacité de la commune à renégocier ou résilier les contrats dans lesquels elle s'était engagée.

Services municipaux (prix en TTC)		
Budget annuel dédié à la téléphonie (matériel + abonnements) :	Phase 1	32 402,04 €
	Phase 2	24 008,80 €
	Dépense 2024	22 889,20 €

Mairie et ateliers municipaux (prix en TTC)											
Phase 1	<p>A l'origine, les ateliers municipaux étaient liés à plusieurs prestataires pour une même offre de services :</p> <table style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td>1 Box Orange</td> <td>45,99 €</td> </tr> <tr> <td>1 mobile SFR</td> <td>20,00 €</td> </tr> <tr> <td>1 carte SIM tablette SFR</td> <td>340,00 €</td> </tr> <tr> <td>1 offre fixe SFR</td> <td>253,00 €</td> </tr> <tr> <td>1 offre globale Orange</td> <td>1 020,00 €</td> </tr> </table> <p>La mairie, n'a, quant à elle, pas fait l'objet d'un réajustement.</p> <p>Budget total : 1 855,81 € par mois, soit 22 269,72 € par an.</p>	1 Box Orange	45,99 €	1 mobile SFR	20,00 €	1 carte SIM tablette SFR	340,00 €	1 offre fixe SFR	253,00 €	1 offre globale Orange	1 020,00 €
1 Box Orange	45,99 €										
1 mobile SFR	20,00 €										
1 carte SIM tablette SFR	340,00 €										
1 offre fixe SFR	253,00 €										
1 offre globale Orange	1 020,00 €										
Phase 2	<p>Avec la mise en place d'une nouvelle offre mutualisée avec celle de la mairie et par une mise en concurrence auprès des plusieurs prestataires, la dépense a été diminuée de 33,7 %, soit une économie annuelle de 13 587,72 €.</p> <table style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td>Ateliers municipaux</td> <td>576,68 €</td> </tr> <tr> <td>Mairie</td> <td>146,82 €</td> </tr> </table> <p>Budget total : 723,50 € par mois, soit 8 682,00 € par an.</p>	Ateliers municipaux	576,68 €	Mairie	146,82 €						
Ateliers municipaux	576,68 €										
Mairie	146,82 €										
Dépense 2024	<p>La réalisation ou la renégociation de l'ensemble des contrats de services de télécommunications finalisée, la dépense initiale a finalement diminué de 33,9 %, soit une économie annuelle de 14 707,32 €.</p> <p>Budget total : 630,20 € par mois, soit 7 562,40 € par an.</p>										

Écoles du Courraou (prix en TTC)	
Phase 1	<p>Les trois bâtiments scolaires des écoles publiques de la commune présentaient des problématiques identiques, soit :</p> <p>Un manque flagrant de couverture des postes sans fil, le personnel ne pouvant se déplacer dans l'ensemble du bâtiment. Cette situation était particulièrement impactante pour les directrices des écoles, qui ne pouvaient ni recevoir, ni appeler autre part que dans leur bureau respectif.</p> <p>Un accès limité à Internet : le wifi captait aux abords de la Box Internet, puis jusqu'au milieu de chaque bâtiment uniquement. L'Algeco de l'école maternelle était, lui, totalement dépourvu d'accès Internet. Le Réseau d'Aide Spécialisée aux Élèves en Difficulté (RASED) ne pouvait pas utiliser l'ordinateur fixe mis à leur disposition car Internet ne fonctionnait pas.</p> <p>Avant 2023, seulement 50% des locaux scolaires étaient couverts par le service téléphonique et Internet.</p> <p>L'école élémentaire était équipée de deux prestataires télécom distincts, les appels aboutissant dans un seul bâtiment et sans possibilité de transfert d'appels ou de communication interne.</p> <p>Le groupe scolaire était équipé de 2 ADSL et d'une Fibre, ne disposant donc pas de la même qualité de débit Internet.</p> <p>Enfin, le personnel pédagogique n'étaient pas joignables dès qu'ils prenaient en charge les enfants au gymnase ou lors de sorties scolaires.</p> <p>Budget total : 264,36 € par mois, soit 3 172,32 € par an.</p>
Phase 2	<p>Afin de solutionner l'ensemble de ces besoins, la collectivité a mis en place :</p> <p>Une couverture sans-fil complète pour la téléphonie sur l'ensemble des trois bâtiments scolaires avec des bornes dédiées.</p> <p>La remise à neuf du câblage informatique qui distribue du débit Internet dans chaque pièce des différents établissements scolaires, avec l'ajout à certains endroits de prises RJ45 manquantes.</p> <p>Ainsi, la totalité des bâtiments scolaires est désormais couverte en Internet (filaire et wifi) et en téléphonie.</p> <p>L'école élémentaire dispose désormais d'un seul et même numéro officiel pour les deux bâtiments, avec une téléphonie homogène et liée entre elles. Les utilisateurs peuvent donc transférer les appels en interne, sans se déplacer.</p> <p>La totalité des écoles du Courraou est en fibre optique, ce qui garantit un débit Internet plus élevé pour l'ensemble du groupe scolaire.</p> <p>Enfin, il a été mis à disposition auprès des écoles maternelle et élémentaire, un abonnement et un téléphone mobile avec un forfait minimum adapté pour les déplacements extérieurs. L'équipe pédagogique est donc joignable sans utiliser ni présenter leur numéro de téléphone personnel.</p>
Dépense 2024	<p>Budget total : 635,00 € par mois, soit 7 620,00 € par an.</p>

Multisites (prix en TTC)							
Phase 1	<p>Le diagnostic complet des différents sites des services municipaux a révélé un sous-calibrage de la prestation de télécommunications au regard de l'activité menée. Cela était le cas pour :</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="text-align: right;">Golf du Comminges</td> <td style="text-align: right;">50 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">Police municipale</td> <td style="text-align: right;">50 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">Local syndical</td> <td></td> </tr> </table> <p><i>Un abonnement au titre du local syndical était honoré par la commune à hauteur de 36,04 € par mois, soit une dépense annuelle de 432,48 € alors que le site associé à cet abonnement avait été vendu par la commune depuis plusieurs années.</i></p> <p>Budget total : 100,00 € par mois, soit 1 200,00 € par an.</p>	Golf du Comminges	50 €	Police municipale	50 €	Local syndical	
Golf du Comminges	50 €						
Police municipale	50 €						
Local syndical							
Phase 2	<p>Les prestations ayant été revues à la hausse en cohérence avec le besoin, l'ensemble de ces sites a été équipé en conséquence :</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="text-align: right;">Golf du Comminges</td> <td style="text-align: right;">135,40 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">Police municipale</td> <td style="text-align: right;">136,00 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">Local syndical</td> <td style="text-align: right;">100,00 €</td> </tr> </table>	Golf du Comminges	135,40 €	Police municipale	136,00 €	Local syndical	100,00 €
Golf du Comminges	135,40 €						
Police municipale	136,00 €						
Local syndical	100,00 €						
Dépense 2024	Budget total : 371,40 € par mois, soit 4 456,80 € par an.						

Téléphones portables (prix en TTC)	
Phase 1	<p>La prestation relative aux téléphones portables était assurée par deux prestataires distincts. Elle incluait seulement les forfaits mobiles de 10 téléphones, sans prise en charge du matériel de téléphonie.</p> <p>Budget total : 480,00 € par mois, soit 5 760,00 € par an.</p>
Phase 2	<p>Le nombre de 10 téléphones portables a été maintenu avec un prestataire unique proposant le renouvellement de l'ensemble du matériel de la flotte communale (par des smartphones et non plus des téléphones basiques). Ces téléphones portables ont été réparties selon la nouvelle organisation des services municipaux.</p>
Dépense 2024	Budget total : 240,00 € par mois, soit 3 250,00 € par an.

Par ce travail, sur une dépense obligatoire de fonctionnement courant, **la commune de Montréjeau a généré une économie de -29,4 %**, par la renégociation et le nettoyage de contrats sur une prestation existante (mairie, ateliers municipaux et police municipale), tout en améliorant les moyens attribués aux utilisateurs de plusieurs sites communaux, tels que les trois bâtiments scolaires, le Golf du Comminges, et le local syndical.

Budget annuel par site	Phase 1	Phase 2	Dépense en 2024
Mairie + ateliers	22 269,72 €	8 682,00 €	7 562,40 €
Ecoles	3 172,32 €	7 620,00 €	7 620,00 €
Multisites	1 200,00 €	4 456,80 €	4 456,80 €
Mobiles	5 760,00 €	3 250,00 €	3 250,00 €
TOTAL	32 402,04 €	24 008,80 €	22 889,20 €

Groupement des commandes et mise en concurrence

Depuis mars 2023, les services municipaux ont mis en place un nouveau mode de fonctionnement concernant les commandes de fournitures administratives. Précédemment réalisées au fil de l'eau selon les besoins d'un agent communal ou, au mieux, d'un seul service, les commandes trimestrielles regroupent désormais les besoins en la matière de l'ensemble des sites de la mairie (mairie, services techniques, écoles, Golf du Comminges, Centre de Santé, Police municipale) afin de favoriser une meilleure proposition commerciale auprès des prestataires contactés.

Selon un calendrier annuel défini en amont pour la réception des demandes, un travail de mise en concurrence et de sélection de la meilleure offre proposée selon des critères géographiques (entreprises locales favorisées) et économiques (coût de la marchandise) a été réalisé chaque trimestre afin d'optimiser au mieux les ressources de la collectivité.

Cette démarche a permis de constater sur la seule année 2023, **- 48 % d'économie sur l'enveloppe dédiée à cette dépense**, avec pour objectif en 2024 d'une baisse de -20% par rapport à l'année 2023 sur ce poste de dépense :

Dépenses relatives aux fournitures administratives	2022	2023	Economie sur l'année 2023	Prévisions 2024
Mairie et Centre de Santé	5 591,95 €	1 894,63 €	- 3 697,32 €	3 000 €
Services techniques	4 078,94 €	2 767,07 €	- 1 311,87 €	500 €
Golf du Comminges	647,19 €	18,94 €	- 628,25 €	200 €
Police municipale	331,18 €	430,23 €	+ 99,05 €	300 €
TOTAL	10 649,26 €	5 110,87 €	- 5 538,39 €	4 000 €

Cette même démarche est en cours de mise en place dans le cadre de la prise en charge des fournitures scolaires pour le compte des écoles publiques du Courraou afin de mieux maîtriser l'impact de l'inflation sur les prix à la consommation (+ 15,2 % en 2023). En effet, en septembre, à chaque rentrée scolaire, la municipalité fait le choix depuis de nombreuses années de prendre seule en charge les fournitures scolaires individuelles pour l'ensemble des écoliers scolarisés aux écoles maternelle et élémentaire de Montréjeau.

Dépenses relatives aux fournitures scolaires	2022	2023
École élémentaire	3 920,49 €	4 362,00 €
École maternelle	2 613,94 €	2 868,70 €
RASED	89,89 €	404,18 €
TOTAL	6 624,32 €	7 634,88 €

Plus généralement, il est aujourd'hui demandé pour chaque dépense initiée, une démarche de mise en concurrence systématique, permettant de sortir du cadre des interlocuteurs habituels de la mairie. A titre d'exemple, sur le périmètre des services techniques, sur un seul trimestre, cette impulsion a amené 15 646,09 € d'économies, soit **-35% d'économies générées**, tout en offrant la même programmation de travaux.

Diagnostic du parc informatique et d'impression

Depuis deux ans, l'équipe municipale exprime le souhait d'une transformation numérique de son administration afin d'inscrire les services municipaux de Montréjeau dans l'élan donné par le numérique qui rend possible l'amélioration de la qualité de son action publique auprès des administrés, ainsi que la capacité d'offrir un environnement de travail modernisé et adapté aux enjeux actuels pour les agents.

Afin de répondre à cette attente, une analyse du parc informatique et d'impression a été menée durant toute l'année 2023 sur l'ensemble des sites de la mairie (mairie, services techniques, Golf du Comminges, Police municipale, écoles), à l'exception du Centre de santé doté d'un équipement neuf au regard de sa récente ouverture. L'expertise apportée dans ce cadre a mis en exergue la faiblesse de notre sécurité des systèmes d'information sur le site de la Mairie (aucun des 10 postes informatiques n'avait en place un antivirus à jour) et sur les deux postes informatiques de la Police municipale. Seuls les cinq postes des services techniques ont fait l'objet d'une maintenance annuelle.

Le Golf du Comminges et les écoles détenaient des ordinateurs vétustes et difficilement exploitables, avec une technologie trop ancienne pour les faire évoluer. Pour les deux postes de la Police municipale, un changement de disque des SSD était nécessaire pour qu'à moindre coût, ces ordinateurs puissent récupérer de la ressource et de la rapidité en faveur d'un travail plus fluide.

A l'inverse, sur le site de la mairie, les outils mis en place étaient surdimensionnés ou non-utilisés. Un logiciel de gestion électronique des documents (GED), avec la location de l'équipement associé, avait été mis en place en 2017 sans qu'aucun agent communal ne l'utilise jusqu'à ce jour. La résiliation de ce contrat a généré **561,06 € d'économies par trimestre depuis l'année 2023, soit 2 244,24 € par an**. De même, la préconisation d'un serveur avait été préconisé alors qu'il ne sert en pratique qu'à un partage de documents et à un seul logiciel (celui de la restauration scolaire) aujourd'hui résilié et auparavant utilisé par un seul agent communal. La résiliation de cette prestation permettra une **économie de 1 680 € par an**.

L'évaluation des besoins réels (à la baisse ou à la hausse), l'instauration d'une mise en concurrence et le choix d'un prestataire unique sur l'ensemble des prestations relatives au parc informatique, hors logiciels métiers en mode SAS dont Berger-Levrault a le monopole, permettront dès 2024 une **économie de -9 % sur les dépenses annuelles relative à l'informatique**.

Dépenses annuelles relatives au parc informatique	Avant	Après
Maintenance informatique + antivirus	Services techniques seulement : 750,00 €	Ensemble du parc informatique : 4 312,50 €
Logiciels métiers en mode SAS	5 617,80 €	5 617,80 €
Abonnement Office 365	Sur certains ordinateurs : 1 040,00 €	Ensemble du parc informatique : 1 692,00 €
Assistance technique Office 365	120,00 €	-
Maintenance serveur	1 680,00 €	-
Logiciel restauration scolaire	1 380,24 €	-
Logiciel Police municipale	240,00 €	240 €
Logiciel GED	2 244,24 €	-
TOTAL	13 072,28 €	11 872,30 €

Concernant les photocopieurs, la mairie dispose d'un parc d'impression de sept copieurs auprès de quatre prestataires. Après analyse des différents contrats, des prestations fournies, et d'une mise en concurrence avec l'objectif d'un unique prestataire pour une proposition commerciale plus favorable, l'économie générée sur ce poste de dépense s'élèvera à terme à - 4 254,24 € par an, soit - 45,7 %.

Dépenses annuelles relatives au parc d'impression	Avant	Après
Photocopieur 1 – Mairie (prestataire 1)	2 244,24 €	-
Photocopieur 2 – Mairie (Prestataire 2)	901,92 €	840,00 € <i>Résiliation précédent contrat possible en sept. 2026</i>
Photocopieur 3 – Mairie (Prestataire 2)	901,92 €	840,00 € <i>Résiliation précédent contrat possible en sept. 2026</i>
Photocopieur 4 – Services techniques (Prestataire 2)	1 272,16 €	840,00 € <i>Résiliation précédent contrat possible en sept. 2026</i>
Photocopieur 5 – Ecoles (Prestataire 3)	1 444,00 €	840,00 € <i>Résiliation précédent contrat faite le 03/01/2023</i>
Photocopieur 6 – Ecoles (Prestataire 3)	1 444,00 €	840,00 € <i>Résiliation précédent contrat faite le 03/01/2023</i>
Photocopieur 7 – Ecoles (Prestataire 4)	1 086,00 €	840,00 € <i>Résiliation précédent contrat possible au 01/07/2023</i>
TOTAL	9 294,24 €	5 040,00 €

Coût de la copie

	Copie noir et blanc	Copie Couleur
Prestataire 1	0,0042 €	0,042 €
Prestataire 2	0,0024 €	0,025 €
Prestataire 3	0,0042 €	0,042 €
Prestataire 4	0,0045 €	0,045 €
Prestataire sélectionné	0,0039 €	0,039 €

UNE GESTION DE TRÉSORERIE DYNAMIQUE

pour honorer nos engagements

Avec la mise en place l'année dernière de nombreux outils de gestion sur les domaines financiers et comptables², l'objectif de cette année 2023 était de **stabiliser le nouveau mode de fonctionnement initié** par ceux-ci, avec pour volonté de donner au Maire la plus grande visibilité possible, et de manière continue, des données financières nécessaires à améliorer la performance de la commune en la matière et à accompagner au mieux notre autorité territoriale dans sa prise de décisions. Ainsi, le plan de trésorerie était réactualisé toutes les semaines grâce à la transmission de l'ensemble des éléments de la trésorerie chaque vendredi. Un traçage exhaustif des factures en attente de mandatement actualisé chaque semaine est également à sa disposition, tout comme un suivi d'exécution budgétaire tous les mois à compter de juillet, puis tous les quinze jours à partir de septembre, pour piloter au plus près la fin de gestion des quatre budgets gérés par les services municipaux.

En parallèle, le nouveau régime de responsabilité financière des gestionnaires publics tel que défini par l'ordonnance n°2022-408 du 23 mars 2022, et entré en vigueur au 1^{er} janvier 2023, a imposé au sein de l'ensemble des services municipaux la **clarification de notre organisation financière et comptable**, notamment par la formalisation des délégations de signature par arrêté municipal ou encore l'élaboration obligatoire de bons de commande et la présentation automatique d'un devis pour s'assurer de la capacité de la commune à honorer la dépense.

RÉALISATIONS

- ❖ Finalisation de la mise en place d'une comptabilité d'engagement pour s'assurer de la capacité de la commune à payer les dépenses que son activité génère
- ❖ Stabilisation d'une comptabilisation des restes à réaliser pour diminuer le délai de paiement auprès des fournisseurs et renforcer le contrôle interne de la dépense
- ❖ Elaboration et actualisation constante d'un plan de trésorerie pour projeter dépenses et recettes sur l'année et déceler suffisamment en amont les risques et les tensions sur la trésorerie

RÉSULTATS

En comparant la situation entre janvier et décembre 2023 :

Capacité de mandatement	Multipliée par 7
Engagement de la dépense	Divisé par dix Diminution de 68 % de son montant total
Délai de traitement des factures	Divisé par deux
Nombre de factures à payer	Baisse de 10 %
Montant total des factures à payer	Diminution de 41 %

² Lire le rapport d'activité de l'année 2022 des services municipaux de la Ville de Montréjeau.

Sur la base de la définition des produits fixes et des dépenses obligatoires du fonctionnement courant des services municipaux, et selon les différents produits exceptionnels constatés durant l'année (vente, versements de dotations, régies, etc.), une capacité de mandatement a été évaluée sur toute l'année d'exercice. La concomitance des différents outils de gestion mis en place a permis de **multiplier par sept la capacité de mandatement mensuelle de la commune** de janvier à décembre 2023, avec un niveau de trésorerie en fin de gestion s'élevant à 196 556,09 €.

Le gain de visibilité, grâce à la comptabilité d'engagement, a offert à la collectivité la capacité de maîtriser en amont ses dépenses, ainsi que leur programmation sur certaines périodes de l'année selon le niveau de trésorerie de la commune. A la fin de l'année 2023, il est constaté par rapport à l'année 2022 un **nombre d'engagements divisé par dix et une baisse de 68 % du montant total engagé**.

Les années précédentes, la commune rencontrait d'importantes difficultés pour honorer ses engagements dans les délais³. Désormais, un point hebdomadaire donne une complète visibilité sur les factures en attente de paiement, organisées selon les priorités définies en interne (paiement à moins de 30 jours pour les factures générées par les petites entreprises locales par exemple, élaboration d'un échéancier de paiement pour les factures plus conséquentes des prestataires plus solides, comme Gaz de Bordeaux ou EDF). En comparant la situation entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2023, le nouveau mode de fonctionnement sur le domaine comptable a permis de constater une **baisse de -10 % du nombre de factures à payer**, correspondant à une **diminution de - 41 % du montant total des factures à honorer**. Le délai de traitement d'une facture a été ainsi divisé par deux.

Enfin, **le contrôle interne de la dépense a été renforcé**, que ce soit au niveau de la définition du besoin, en s'assurant que celle-ci soit en phase avec le projet municipal de l'équipe en place, que ce soit dans les commandes par la clarification de notre organisation avec l'identification, par arrêté municipal, des agents communaux détenant une délégation de signature et selon quel plafonnement, que ce soit lors de la réception de la commande ou du service fait exclusivement assurée par un agent des services municipaux, ou que ce soit lors du mandatement de la dépense par la vérification de la cohérence entre le devis et la facture, et en s'assurant du respect des priorités données par l'ordonnateur pour les ordre de payer.

³ Le Code des marchés publics impose un délai de paiement de 30 jours aux collectivités territoriales à réception des factures.

UN DÉVELOPPEMENT DE NOS COMPÉTENCES

pour améliorer la qualité de service rendu et la qualité de vie au travail

Au-delà des obligations de formation en termes d'évolution de carrière, condition obligatoire dans le cadre de la promotion interne, la collectivité a besoin d'agents **formés au poste de travail qu'ils occupent et des évolutions possibles des missions qui leur sont confiées**, que ce soit en matière de technicité, de sécurité au travail, etc. La formation professionnelle doit être également associée à la **qualité de vie au travail des agents**, plus à l'aise dans leur fonction s'ils sont correctement formés. Elle offre enfin de plus grandes possibilités de mobilité interne aux agents, et cela pour répondre au besoin de la commune en constante évolution également.

En parallèle de cette démarche de développement des compétences identifiée comme l'une des trois priorités des lignes directrices de gestion 2022-2028 de la collectivité, il était nécessaire que chaque agent communal connaisse précisément les attentes et les besoins de son employeur pour l'année 2023, d'abord pour y répondre en toute connaissance de cause, mais aussi pour s'y épanouir et gagner en autonomie par la compréhension des grandes orientations définies en amont.

RÉALISATIONS

- ❖ Développement de la performance individuelle par des entretiens professionnels et la fixation d'objectifs
- ❖ Favoriser la démarche de formation et de présentation au concours de la fonction publique
- ❖ Recruter des compétences adaptées aux besoins de la collectivité

RÉSULTATS

	2021	2023
Entretiens professionnels individuels	Non réalisés	Pour tous les agents en poste (fonctionnaires et contractuels à temps plein et non complet).
Définition d'objectifs individuels	-	Pour tous les agents communaux et selon des indicateurs objectifs connus en amont.
Plan de formation	Seulement pour les services techniques et ne comprenant que les formations techniques obligatoires (ACES, CACES, etc.)	Pour l'ensemble des services. Il prend en compte les formations liées à l'adaptation immédiate au poste de travail, mais aussi l'évolution des métiers et l'acquisition de nouvelles qualifications.
Suivi de formations sur l'année	20,5 % des agents ont suivi une formation	48,6 % des agents ont suivi une formation
Temps de formation réalisé	37 jours de formations suivis	61 jours de formations suivis
Nombre moyen de jours de formation par agent	> 0,8 jour par agent	> 1,7 jour par agent
Budget consacré à la formation	4 712 €	5 325 €
Nombre d'agents se présentant à un concours de la FPT	-	3 agents

Au 1^{er} janvier 2023, la collectivité comptait 59 agents dont 31 fonctionnaires, 4 contractuels sur des emplois permanents, et 24 contractuels sur des emplois non permanents, dont la moitié à temps non complet.

Développement de la performance individuelle

Depuis l'année 2023, l'ensemble des agents communaux de la Ville de Montréjeau bénéficie d'un entretien professionnel avec leur supérieure hiérarchique, soit la directrice générale des services, conformément à l'organisation horizontale mise en place l'année dernière, et d'un compte-rendu précis de cet entretien.

Durant cet échange qui a duré pour chacun une heure à une heure trente, il a été notifié à l'agent ses réalisations durant l'année écoulée et ses marges de progression pour l'année à venir. La manière de servir a été évaluée selon les compétences professionnelles et la technicité, la contribution de l'agent à l'activité du service, ses capacités professionnelles et relationnelles.

Ont été présentés à chaque agent les objectifs collectifs des services municipaux, retracés dans ce rapport d'activité, ainsi que le contexte prévisible de l'année. Ces données ont permis ensuite de définir des **objectifs individuels partagés par l'agent et sa hiérarchie, qui pourront être évalués en 2024 selon des indicateurs objectifs et connus par l'agent en amont**. Les moyens de réussite y ont également été notifiés.

En lien avec la démarche de formation fortement soutenue par l'équipe municipale, cet entretien professionnel dédiait un temps certain à l'élaboration d'un plan de formation individuel et à un échange sur les perspectives professionnelles de chaque agent.

Favoriser la démarche de formation

Depuis plusieurs années, la commune rencontrait deux problématiques en matière de formation de ses agents publics. La première était que les services administratifs n'avaient jamais bénéficié d'un plan de formation qui leur était destinés. Des plans de formation existaient au sein des services techniques, mais restaient perfectibles dans leur contenu, ne recensant seulement que les formations techniques obligatoires (ACES, CACES).

Le plan de formation 2023-2024 des services municipaux a reçu l'avis favorable à l'unanimité des membres du comité social territorial le 23 mai 2023. Il comprend 56 formations selon 9 thématiques : compétences transverses (approches fondamentales) ; valeurs et principes (valeurs humaines dans un contexte professionnel) ; appui à la gouvernance, management et pilotage des ressources (pilotage de projet, les bases du management) ; organisation et gestion des ressources (santé, sécurité et conditions de travail, gestion des ressources humaines, communication, finances et comptabilité) ; citoyenneté, éducation, culture et sports (accueil, restauration collective, etc.) ; services techniques et environnementaux (ingénierie écologiques, voirie et infrastructures, bâtiments et logistiques) ; prévention et sécurité publique (ASVP), préparation aux concours et formation d'intégration pour les fonctionnaires stagiaires.

La seconde problématique était que malgré la demande de l'autorité territoriale à se former, la collectivité faisait face depuis plusieurs années à la réticence de nombreux agents à le faire, pour des raisons géographiques mais pas seulement.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de reverser 0,9 % de sa masse salariale à un organisme de formation qu'est le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT). Dans les plans de formation élaborés jusqu'à maintenant, qui faisaient intervenir bon nombre d'entreprises privées, il rejaillissait de fait le manque de collaboration en amont avec ce centre de formation. En recréant le lien avec le CNFPT, **la dépense consacrée à la formation n'a augmenté que de + 11,5 %, alors que le temps de formation a été multiplié par deux**.

Le développement des compétences professionnelles de chacun a été orienté selon différents objectifs, et selon le profil ou le projet professionnel de l'agent concerné : l'adaptation immédiate au poste de travail selon la nouvelle organisation des services municipaux établie en 2022 ; l'évolution des métiers selon les nouvelles normes prochaines ou en cours ; le développement de leurs qualifications ou l'acquisition de nouvelles qualifications ; et enfin le besoin d'améliorer la sécurité des agents.

Recruter des compétences adaptées à la collectivité

Depuis 2011, la commune était dépourvue de bilan social. Depuis l'année 2022, est réalisée chaque année un **rapport social unique**⁴, conformément aux obligations instaurées par la loi de transformation de la fonction publique.

Le dernier tableau des emplois de la commune avait été délibéré en 1968. Outil « multi-RH », le **tableau des emplois** a été voté en conseil municipal lors de sa séance du 22 novembre 2023. Il comporte les données du tableau des effectifs mais également d'autres informations (liste des emplois permanents et non permanents, service d'affectation des agents, etc.) qui serviront notamment à faciliter l'état des lieux des emplois et par là-même à identifier les besoins de la collectivité, à apporter une cohérence globale et une lisibilité de l'organisation de la collectivité, et à rendre transparent pour les agents les possibilités de mobilité interne ou encore d'évolution selon l'emploi occupé.

Ce tableau des emplois se compose essentiellement d'emplois existants, exception faite du recrutement d'un intendant de golf, compétence dont cette infrastructure communale avait toujours été privée, un manque comblé grâce au recrutement en décembre 2023 d'un profil avec plus d'une trentaine d'années d'expérience dans le secteur golfique.

La commune se dote petit à petit de données, qui restent à solidifier, pour établir à l'horizon 2025 au plus tard, un **gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC)** afin que les ressources humaines soient au plus près en adéquation aux besoins à court et moyen termes du territoire communal. La pyramide des âges, le recensement des diplômes obtenus de chaque agent et l'instauration de la formation continue, la cohérence entre compétences, poste et missions sont désormais établis. D'autres éléments restent à stabiliser par le biais d'une collaboration plus soutenue avec le Centre de gestion de la Haute-Garonne, avec par exemple la signature d'une convention dédiée au contrôle et à la réalisation des dossiers de retraite, la commune souhaitant anticiper au plus tôt ces départs prévisibles.

⁴ Disponible au public sur le site Internet de la mairie, rubrique « Nos services municipaux ».



Objectif collectif n°2

Favoriser l'attractivité de la commune

par une démarche pro-active des services municipaux

UN OBSERVATOIRE DU COMMERCE

pour revaloriser le centre-ville et accompagner les porteurs de projets

L'offre commerciale présente à Montréjeau s'est fortement appauvrie au fil du temps. Toutefois, la commune présente des atouts pour l'implantation et/ou reprise de commerces en centre-ville : des flux touristiques importants en été et la présence d'un grand nombre d'équipements collectifs, créant autour de Montréjeau un bassin de vie générateur de flux de déplacements. A contrario, le centre-ville souffre d'un manque de dynamisme lié notamment à l'absence d'association de commerçants portant des actions ou événements, une population à pouvoir d'achat limité et la désertification du centre-ville (habitats vacants). Avec les nouveaux modes de consommation (centres commerciaux, internet...), un constat apparaît clairement : la densité commerciale des années 1960-1970 ne pourra plus être retrouvée. Le centre-ville doit s'adapter aux évolutions de la société tout en cherchant à sauvegarder et attirer des commerces de proximité.

Face à cela, **l'élaboration d'un outil spécifique propre à la Ville devenait une nécessité** afin de disposer d'un outil de connaissance sur l'armature commerciale de la Ville s'appuyant sur des indicateurs et des cartographies adaptés à l'identité du tissu économique de la commune, d'accompagner les porteurs de projets dans leur recherche et leur apporter une aide à l'installation, et de créer un dialogue avec les propriétaires de cellules commerciales occupées et libres.

RÉALISATIONS

- ❖ Rédaction de l'observatoire (diagnostic, relevés, visites, entretiens...) et élaboration des outils de suivi
- ❖ Définition de linéaires commerciaux en centre-ville à sauvegarder pour une mise en application dans le cadre du PLUi en cours de finalisation
- ❖ Suppression des enseignes de commerces fermés afin d'améliorer la lisibilité commerciale (mieux identifier et mettre en valeur les commerces ouverts)
- ❖ Identification d'actions visant à inciter les propriétaires à remettre leurs immeubles fermés sur le marché ou à déclencher des ventes vers des porteurs de projets : définition de fiches actions ciblées sur les commerces dans le cadre de l'ORT et instauration de la taxe sur les logements vacants
- ❖ Mise en œuvre d'une stratégie de marketing territoriale afin de rendre notre commune attractive : accompagnement à l'installation des commerçants / artisans, boutiques éphémères, actions sur le cadre de vie

RÉSULTATS

Rédaction de l'Observatoire du commerce et accompagnement des porteurs de projets	Même si 3 boutiques ont baissé le rideau, 8 commerces ont ouvert leurs portes en 2023 - début 2024. 7 boutiques vacantes ont pu être visitées et une dizaine de porteurs de projets ont été accompagnés par les services municipaux.
Suppression des enseignes de commerces fermés	Un peu plus de la moitié des dispositifs d'enseignes ou de publicité obsolètes retirés.

Rédaction de l'observatoire

L'Observatoire du commerce est un outil intégralement élaboré et piloté par les services municipaux de la Ville de Montréal, sans faire appel à un bureau d'études spécialisé. Il est construit à partir d'un relevé de terrain minutieux et des prises de contact avec les propriétaires. Il est mis à jour au fil de l'eau.

Cet Observatoire porte sur les commerces, les services et l'artisanat. Il comporte les rubriques suivantes :

- Un diagnostic de l'offre commerciale existante sur l'ensemble du territoire communal (pôles commerciaux, activités isolées, centre-ville) avec une identification des activités et une classification par secteur d'activité.
- Un focus sur les cellules commerciales du centre-ville via un recensement de l'ensemble des locaux commerciaux mobilisables, occupés et vacants, et une identification des locaux transformés en habitation ou garage.
- La quantification de la vacance commerciale et analyse des causes.
- La caractérisation des locaux commerciaux existants (analyse du bâti, des devantures commerciales, des loyers pratiqués).
- Des cartographies, photographies et tableaux de suivis.



Exemple d'indicateur intégré à l'Observatoire
Source : relevé terrain – Mairie de Montréal
octobre 2023

L'Observatoire du commerce constitue une base de travail permettant de définir la stratégie politique à mettre en œuvre afin de **proposer une démarche proactive permettant d'améliorer l'attractivité de l'offre commerciale et de services, la priorité étant les commerces vacants**. Le document a fait l'objet d'une présentation en Conseil Municipal et d'une communication à la presse locale. Il est également consultable sur le site internet de la Ville.

Définition de linéaires commerciaux en centre-ville

Historiquement, Montréal est une ville de foires où ses rues principales accueillent de nombreux commerces. Les boutiques encore occupées sont relativement regroupées autour de l'axe Grande Halle – « Bout de la Ville ». Toutefois, la section composée de la rue du Barry / Place Valentin Abeille / rue Pelleport accueille la grande majorité des commerces. Les autres espaces anciennement commerçants, comme la rue Nationale, ont vu leurs cellules commerciales se transformer en habitation ou en garage au fil des années. Récemment, de nouveaux commerces ont ouvert leurs portes, signe d'une dynamique commerciale à conforter.

La vacance commerciale redessine le périmètre d'un centre-ville en fonction des secteurs marchands restés dynamiques et des secteurs connaissant une perte de commercialité. Il convient donc de **protéger les linéaires commerciaux dynamiques en interdisant le changement de destination des locaux** et par ailleurs de **faciliter la transformation d'usage des locaux commerciaux vacants sur des linéaires non-protégés**. L'objectif est de prévenir la désagrégation des linéaires commerciaux actifs en conservant une offre commerciale dynamique en cœur de ville et en clarifiant le parcours marchand piéton, et de faciliter les transformations d'usages des rez-de-chaussée vacants sur les linéaires non protégés afin de créer des logements de plain-pied notamment.

L'Observatoire du commerce, à travers le recensement des boutiques vacantes et la caractérisation des locaux (superficie, état, changement de destination, volonté du propriétaire...), a permis de définir **les linéaires commerciaux à sauvegarder pour une mise en application dans le cadre du PLUi en cours de finalisation** : interdire les changements de destination des locaux commerciaux ayant une « valeur » commerciale (rue du Barry, place Valentin Abeille, rue Pelleport notamment) et au contraire autoriser les changements de destination des locaux n'ayant plus de « valeur » commerciale (rue Nationale par exemple).

Suppression des enseignes de commerces fermés

Le centre-ville de Montréjeau a vu bon nombre de commerces fermer au fil des années, laissant des pas de porte vides mais surtout des dispositifs d'enseignes et de publicités en façade qui n'ont plus lieu d'être. Ces dispositifs relativement anciens, pour la plupart, montrent des signes de dégradation et demandent à être retirés. De plus, la présence de ces enseignes de commerces fermés rend difficile la lecture de l'offre commerciale existante pour le visiteur. Par conséquent, le retrait de ces dispositifs devenait urgent tant sur le plan de la circulation du passant, que pour la préservation du cadre de vie de Montréjeau et la mise en valeur des commerces ouverts.

Le relevé des enseignes à déposer a été réalisé fin d'année 2022 et un premier courrier simple de demande de retrait de l'ancienne enseigne a été adressé aux commerçants/propriétaires le 7 février 2023. Un second courrier de rappel a été envoyé en août 2023.

Dans le cas où le dernier occupant de la boutique n'était pas identifié ou non solvable, ou en cas de situation de blocage avec le propriétaire, une dépose de l'enseigne par les services municipaux pouvait être envisagée avec l'accord écrit du propriétaire.

Sur les 30 boutiques comportant des dispositifs d'enseignes ou de publicité obsolètes, 11 d'entre elles ont fait l'objet d'un retrait (sans comptabiliser les ouvertures de nouvelles boutiques qui ont, de fait, modifier les enseignes existantes) et 2 ont fait l'objet d'une intervention par les services techniques municipaux.

Dans le cas d'immeubles concernés par une vente récente, un courrier spécifique est adressé au(x) nouveau(x) propriétaire(s) pour connaître leurs intentions sur le bien (remise du local sur le marché, travaux envisagés...).

Enfin, quatre propriétaires n'ont pas répondu aux sollicitations de la Mairie et cinq situations apparaissent bloquées (deux immeubles occupés par « Momo », 2 propriétaires inconnus à l'adresse, 1 propriétaire décédé).

Parallèlement, des courriers sont envoyés au fur et à mesure des fermetures de commerces pour la dépose des enseignes.

Exemple de suppression d'enseigne



Intervention des services techniques municipaux



© Google Streetview
et Mairie de
Montréjeau

Actions en faveur d'une remise sur le marché des immeubles fermés

Face aux investigations menées dans le cadre de l'Observatoire du commerce, les raisons de la vacance d'un local commercial peuvent être regroupées en deux catégories :

Un immobilier commercial inadapté
(taille, état, accès, configuration...)

Dans ce cas, afin d'aider les propriétaires à remettre leur local sur le marché, des fiches actions ciblées sur les commerces ont été définies dans le cadre de l'ORT avec des aides financières (prime à la fusion de cellules commerciales, prime à la création d'accès indépendant aux étages, opération façades).

Un ou des défauts du propriétaire
(refus de mise en location, propriétaire âgé, peur du non-paiement des loyers, problème de succession, loyer trop élevé, immeuble à la vente...).

Dans ce cas, la taxe sur les logements vacants (délibération du Conseil Municipal n°2023-38 en date du 05 juillet 2023) pourra permettre d'une part de lutter contre la rétention foncière délibérée, et d'autre part d'encourager la rénovation des boutiques, la prise de contact avec des propriétaires éloignés ou peu connus, la maîtrise des loyers...

Accompagnement à l'installation des porteurs de projets

L'accompagnement des porteurs de projet dans leur installation sur la commune passe par deux phases de travail. Tout d'abord, la mise en relation entre les artisans / commerçants et les propriétaires de locaux commerciaux disponibles. L'accompagnement des services municipaux se poursuit ensuite par un appui technique dans l'ouverture du commerce en lui-même.

La mise en relation entre les porteurs de projet et les propriétaires de cellules commerciales

Même si le centre-ville est marqué par des devantures de commerces fermés depuis des années, il apparaît difficile de trouver une boutique pour les personnes cherchant à s'installer. D'une part, de nombreux propriétaires ne souhaitent pas louer leur bien, d'autre part les locaux ne sont pas toujours utilisables. Face à ce constat, une méthodologie a été mise en place pour répertorier les locaux réellement disponibles.

En premier lieu, un relevé de terrain minutieux a permis d'établir une première caractérisation de l'ensemble des rez-de-chaussée des rues commerçantes du centre-ville. Chaque immeuble a été classé selon trois catégories : local occupé (commerce existant), local vacant (inutilisé) ou local transformé en habitation.

Dans un second temps, **cette caractérisation a été affinée et les rez-de-chaussée vacants ont pu être classés en quatre sous-catégories** : les locaux réellement libres et disponibles à la location (vacants), les immeubles à la vente (les propriétaires ne souhaitant pas installer une nouvelle activité en attendant la vente), les locaux inutilisables (mauvais état ou propriétaires ne souhaitant pas louer) et enfin les locaux « se libérant » regroupant les immeubles récemment achetés ou en cours d'achat et les immeubles sur lesquels un projet est clairement identifié.

Cette nouvelle caractérisation des locaux a été établie par une série d'actions complémentaires. Un premier courrier a été adressé en octobre 2022 à l'ensemble des propriétaires de boutiques vides situées sur la rue du Barry, la rue Pelleport et la Place Valentin Abeille. Sur la vingtaine de courriers envoyés, seuls sept propriétaires ont répondu à notre sollicitation et des visites ont été réalisées. Deux de ces locaux ont intégré le dispositif des boutiques éphémères.

Parallèlement, les ventes réalisées sur la commune font l'objet **d'un suivi attentif via une prise de contact avec les agences immobilières et via les déclarations d'intention d'aliéner (DIA)** transmises par les notaires lors des ventes. Ainsi, une discussion sur le devenir du local a pu être engagée avec les nouveaux propriétaires très rapidement après la vente et des boutiques qui devaient être transformées en habitations ont pu être relouées à des commerçants.



Enfin, **chaque porteur de projet identifié est reçu en mairie** pour échanger autour de ses besoins et est mis en relation avec les propriétaires ayant des locaux disponibles.

Afin de présenter l'offre de locaux commerciaux disponibles, **un « catalogue » des cellules commerciales disponibles a été mis en ligne.**

Parallèlement, un guide des aides mobilisables à destination des porteurs de projets sera élaboré conjointement avec la Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges.

Appui technique pour l'ouverture du commerce

Le local idéal en main, le porteur de projet est confronté aux multiples démarches administratives à accomplir avant l'ouverture de son commerce. Afin de poursuivre l'accompagnement proposé par la Ville, **un dossier spécifique comportant l'ensemble des autorisations à demander pour l'ouverture d'un établissement recevant du public (ERP) a été élaboré** par les services municipaux (accessibilité, sécurité, terrasse et déballage, enseigne...). Ce dossier est remis à chaque commerçant s'installant sur la commune même si ce dernier n'a pas été accompagné par la Mairie avant son ouverture. Ainsi, chaque gérant d'ERP est informé des démarches à engager si celles-ci n'ont pas été faites.



Parallèlement, ce guide a été adressé en janvier 2023 à tous les ERP sans autorisations présents sur la commune afin qu'ils puissent déposer les dossiers nécessaires.

Une fois la boutique ouverte, le binôme référent/élu projets de ville réalise **une visite du commerçant / artisan** et se positionne en relai d'information afin de communiquer sur l'ouverture de l'établissement (prise de photos, publications Facebook, article dans le bulletin municipal, dossier de presse...).

Boutiques éphémères

Le dispositif de boutiques éphémères mis en place en 2021 a été renouvelé en 2022 et 2023. Plusieurs artisans ont été attirés par ce type de location :

- Ouverture d'une première boutique « La Maison des Créateurs » au 1er juillet 2021. Malheureusement cette boutique a fermé ses portes en septembre 2022 en raison d'une mésentente entre les créateurs sur le mode d'exploitation de la boutique. Toutefois, la remise en état du local pour les besoins de la

boutique éphémère a permis au propriétaire de rapidement relouer le local à un professionnel de santé, cette fois de façon pérenne (bail classique).

- Ouverture de juin à août 2021 d'une exposition-vente peintures et photographies sur la place Valentin Abeille.
- Ouverture depuis le 1er juillet 2022 du « Rucher de Marylou ». A ce jour, ce commerce est toujours en activité.
- Accueil de juin à septembre 2023 d'un couple tourneur sur bois et peintre sur porcelaine sur la place Valentin Abeille. Ces artisans sont ravis de cette expérience et souhaitent y participer à nouveau, ils ont également pris un emplacement sur le marché le lundi matin.

Les boutiques éphémères rencontrent un certain succès avec des activités qui se pérennisent parfois dans le temps mais la difficulté de mobiliser des propriétaires bailleurs peut compromettre ce dispositif à plus long terme. Sur l'ensemble des propriétaires de commerces vacants, seuls deux d'entre eux participent à l'opération.

Pour répondre à la demande de plusieurs artisans, le concept de boutiques éphémères a été expérimenté lors des fêtes de fin d'année avec l'ouverture de la boutique de Noël en décembre 2022 dans laquelle six créatrices se sont succédées pendant trois semaines. L'expérience a été renouvelée en décembre 2023 avec l'appui de la plateforme de la 5C « J'achète en Comminges », sept créatrices ont occupées la boutique sur un mois.

DES DISPOSITIFS PARTENARIAUX

pour une revitalisation du centre-ville

La commune de Montréjeau, comme le reste du territoire du Comminges, fait face à d'importants enjeux de revitalisation. Afin de relancer une dynamique, l'Etat propose des dispositifs regroupant plusieurs partenaires institutionnels (Région, Département, Communauté de Communes, ANAH, bailleurs sociaux...) pour accompagner techniquement et financièrement les communes, les habitants, les porteurs de projets, etc.

L'Opération de Revitalisation Territoriale (ORT) est l'un de ces dispositifs. Il vise notamment à :

- Rendre le centre-ville plus attractif et faciliter la réalisation des projets ;
- Définir un projet de l'évolution souhaitée à moyen et long terme de la commune de Montréjeau, véritable stratégie globale et cadre de référence des actions à mener ;
- Délimiter précisément les périmètres, secteurs et îlots d'intervention prioritaires ;
- Elaborer un plan d'actions et un phasage opérationnel sur lequel s'appuieront la commune et l'intercommunalité ainsi que des conditions de mise en œuvre techniques et financières.

Les services municipaux veillent à ce que les orientations définies dans l'ORT soient intégrées dans le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) en cours de finalisation et dans l'ensemble des projets de ville à venir. Parallèlement, ils finalisent, avec l'appui de l'intercommunalité, une procédure de conventionnement avec l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie (EPFo) pour le traitement des immeubles très dégradés pour lesquels la situation apparaît bloquée et travaillent avec les bailleurs sociaux sur la réhabilitation d'îlots.

RÉALISATIONS

- ❖ Projet de convention d'Opération de Revitalisation Territoriale (ORT) et de mise œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat avec un volet Renouvellement Urbain (OPAH-RU)
- ❖ Projet de conventionnement avec l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie (EPFo) et projets de réhabilitation d'îlots avec l'Office Public de l'Habitat Haute-Garonne (OPH 31)
- ❖ Réflexion sur les espaces publics et les cheminements de la commune en Commission Projets de Ville

RÉSULTATS

ORT	<p>4 comités techniques et 4 comités de pilotages</p> <p>3 visites de terrain avec les partenaires</p> <p>2 ateliers avec les élus de la Ville et de la Communauté de Communes</p> <p>1 enquête auprès de la population (en ligne, par téléphone et sur le marché) à laquelle 125 personnes ont répondu</p> <p>1 petit déjeuner avec les professionnels de l'immobilier</p> <p>Rédaction d'un projet de convention ORT accompagnée de 27 fiches actions, d'un projet de convention OPAH-RU associée à 1 règlement des aides spécifiques</p>
-----	---

EPF Occitanie et OPH 31	Identification des immeubles dégradés stratégiques Rédaction d'un projet de convention entre la Ville de Montréjeau, la Communauté de Communes et l'EPF Occitanie 2 visites de terrain avec les partenaires
Commission élargie Projets de Ville	Visite des lieux stratégiques de la commune avec l'architecte conseil de la DDT le 19 juillet 2023 et définition d'un schéma de principe général d'aménagement du centre-ville Echanges en comité de direction et en commission élargie Projets de Ville autour de ces principes d'aménagement afin de définir un projet global municipal Réalisation de 9 planches cartographiques, supports de discussion. Rédaction d'un relevé de décisions et des pistes de réflexion évoquées

Opération de Revitalisation Territoriale (ORT) sur Montréjeau

Créée par la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (Elan) du 23 novembre 2018, l'ORT est un nouvel outil à disposition des collectivités locales pour porter et mettre en œuvre un projet de territoire dans les domaines urbain, économique et social, pour lutter prioritairement contre la dévitalisation des centres-villes. L'ORT vise une requalification d'ensemble d'un centre-ville dont elle facilite la rénovation du parc de logements, de locaux commerciaux et plus globalement le tissu urbain, afin de créer un cadre de vie attractif propice au développement à long terme du territoire, dans une perspective d'innovation et de développement durable.

Ce dispositif porté par la Ville de Montréjeau et la Communauté de Communes, a démarré en septembre 2022 avec le lancement des études pré-opérationnelles à la définition de l'ORT. Pour cela, la Ville de Montréjeau est accompagnée par le bureau d'études Villes Vivantes.

Ces études comprennent la réalisation d'un diagnostic permettant de décliner un projet sous forme de fiches actions qui seront des outils opérationnels proposant des dispositifs concrets pour revitaliser le centre-ville sur un ensemble des volets (aides fiscales aux propriétaires, accompagnement dans les travaux d'amélioration de l'habitat, outils d'intervention sur l'évolution des commerces...).

L'équipe d'étude, sur la base des constats du diagnostic et du projet municipal, ont ainsi rédigé **27 fiches actions stratégiques réparties autour de 5 axes** et les documents nécessaires à la mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat associée à un volet Renouvellement Urbain (OPAH-RU) permettant aux porteurs de projets de bénéficier d'aides techniques et financières supplémentaires de la part de l'ANAH et du Département notamment.

Axe 1 #Une offre d'habitat attractive en cœur de ville	Axe 2 #Favoriser un développement commercial économique équilibré	Axe 3 #Un cœur de ville accueillant pour tous et accessibles à toutes les mobilités	Axe 4 #Affirmer la beauté du patrimoine public et privé	Axe 5 #Un cœur qui bat : équipements, services publics, offre culturelle et de loisirs
--	---	---	---	--

Les documents contractuels seront signés par l'Etat, La Région Occitanie, le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, l'Agence Nationale de l'Habitat, la Communauté de Communes et la Ville de Montréjeau fin du premier trimestre 2024. Ainsi, un bureau d'études spécialisé dans l'animation de ce type de dispositif sera retenu par la Communauté de Communes dans le courant du second trimestre 2024 et sera chargé de faire le lien entre les porteurs de projets (propriétaires occupants, bailleurs, copropriétés...) et l'ensemble des partenaires pour mobiliser les aides auxquelles ils ont droit.

Conventionnement avec l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie (EPFo) et l'Office Public de l'Habitat Haute-Garonne (OPH 31)

L'Etablissement Public Foncier d'Occitanie (EPFo), est un établissement à caractère industriel et commercial (EPIC), dédié à une mission de service public et financé par des fonds publics, créé par le décret n°2008-670 du 2 juillet 2008. L'EPFo intervient pour des projets portant sur l'habitat, le développement économique (revitalisation urbaine et commerciale des centres-villes) et sur la préservation de l'environnement et la prévention des risques (inondation...) afin d'assurer une action foncière sur mesure, sans prétendre à aucune rémunération pour son action.

Dans le cadre du dispositif ORT, **un partenariat avec l'EPFo est un outil important pour permettre à la commune de maîtriser le foncier sur les opérations à mener**. L'EPF Occitanie propose un portage complet des opérations et intervient sur toutes les étapes de la maîtrise foncière : réalisation d'études de faisabilité techniques et économiques, acquisition des biens, portage et suivi des travaux, vente à un opérateur.

Une réunion d'échanges et une visite de terrain avec les représentants de l'EPFo a eu lieu le 18 juillet 2023 afin de définir les axes de ce partenariat et de poser les bases de la future convention tripartite (Ville de Montréjeau, EPFo et Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges). Cette convention porte notamment sur les éléments suivants :

- Une durée de conventionnement (5 à 13 ans).
- Un périmètre : afin de maintenir une cohérence entre tous les dispositifs engagés sur la commune, le périmètre retenu est celui de l'ORT (centre-ville). Toutefois, 6 situations prioritaires ont été identifiées pour une intervention foncière.
- Un budget prévisionnel : ce budget est proposé par l'EPFo sur une première estimation des prix fonciers ou immobiliers du secteur. Il n'est qu'indicatif, chaque action de l'EPFo devra être validée par la commune en amont.
- La clause sur la garantie de rachat par la commune : dans le cas où aucun porteur de projet n'est trouvé en sortie d'opération pour le rachat du bien, la Ville aura à sa charge les financements engagés.

Outre les éléments inscrits dans la convention, le critère central pour que l'EPF puisse accompagner un projet d'aménagement en matière d'habitat est que ce projet produise un minimum de 25% de logements locatifs sociaux. Toutefois, ce seuil est apprécié à l'échelle de l'ensemble du périmètre d'intervention et non par bâtiment.

L'OPH 31 souhaite également être un partenaire de la Ville de Montréjeau dans son projet de revitalisation du centre-ville et propose d'intervenir sur des immeubles insalubres ou très dégradés. Cette intervention sera facilitée par le conventionnement envisagé avec l'EPF Occitanie. L'OPH 31 est intéressé par le développement d'une offre en centre-ville, notamment pour les séniors ou les PMR, en lien avec le pôle santé constitué sur la commune. Une visite de la Ville a été organisée le 13 février 2024 afin de leur présenter les immeubles identifiés comme prioritaires pour mener une analyse financière pour d'éventuelles opérations.

Le prochain bureau de l'EPFo validant la convention se tiendra en mai 2024. Pour cela, la convention doit être validée en conseil municipal et conseil communautaire.

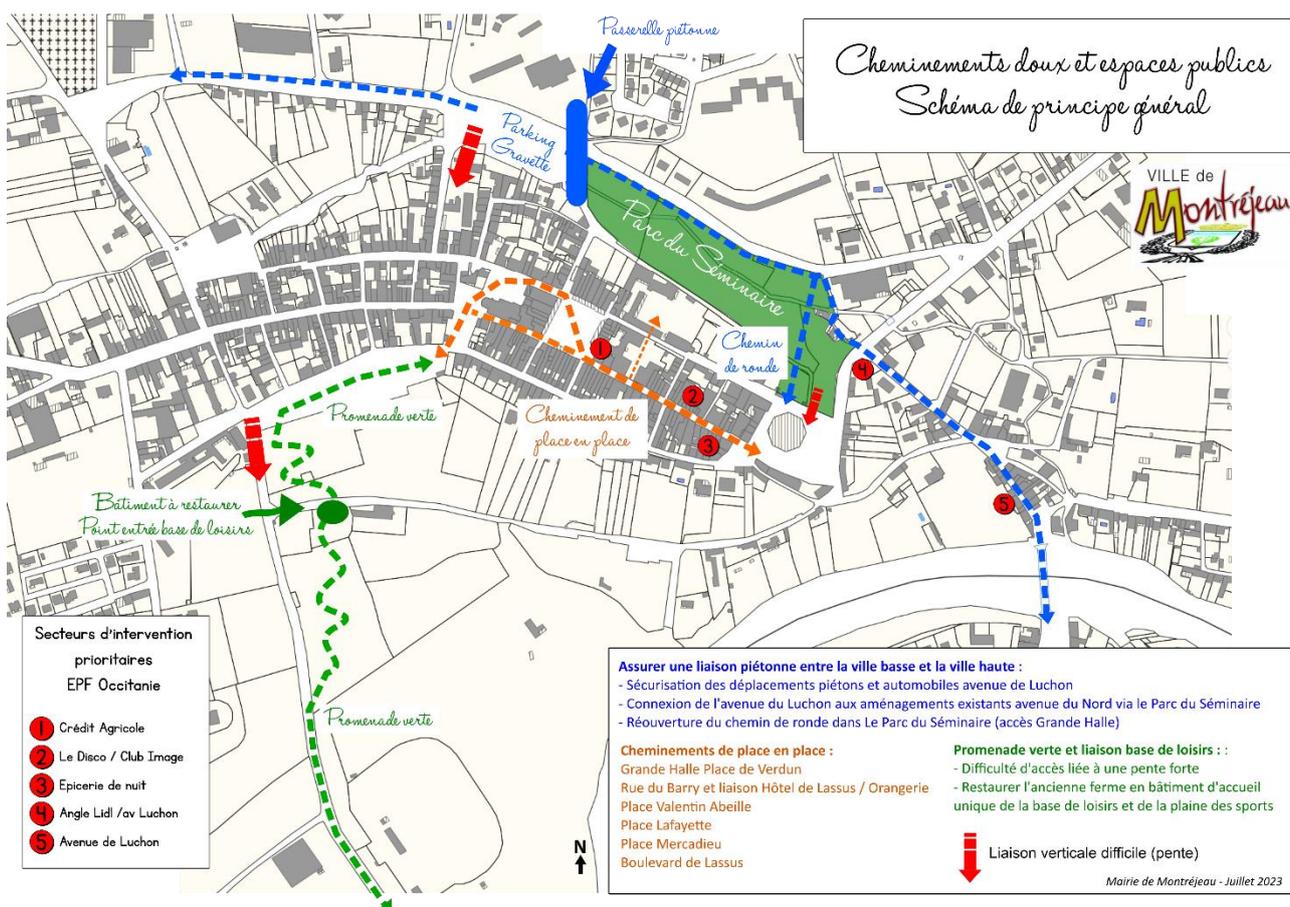
Commission élargie Projets de Ville

Après une présentation en comité de direction le 8 août 2023, une commission élargie Projets de Ville a été organisée le 7 septembre 2023 devant les membres du Conseil Municipal.

L'objectif principal de la commission est de mener une réflexion commune sur la mise en valeur de la Ville et de son patrimoine en prenant en compte les attentes des habitants (à la suite du questionnaire habitants réalisé dans le cadre de l'ORT) afin de proposer un projet de ville adapté. La réflexion a porté sur les cheminements doux et les espaces publics (en termes d'accès et d'accessibilité, de lien entre les espaces publics et de connexions entre les différents projets de ville).

A travers une discussion ouverte portant sur des schémas proposant des principes d'aménagement globaux sur chaque secteur stratégique, les élus ont pu échanger autour d'un projet global qui a été présenté aux partenaires (Région, Département, DDT, ABF...) qui sera retranscrits dans les documents de planification (ORT notamment).

Ce schéma de principe général s'organise autour de trois axes : la liaison ville basse / ville haute (avenue de Luchon, parc du séminaire, place de la Gravette) ; les cheminements de place en place (place de Verdun, rue du Barry, place Valentin Abeille, place Lafayette, place Mercadieu, boulevard de Lassus) ; la liaison ville / base de loisirs.



UN ENTRETIEN DE LA VILLE

pour une amélioration continue du cadre de vie des habitants

La Campagne « Ville Propre 2023 » entreprise par la municipalité l'année dernière a mis en lumière les marges de progression importantes des services techniques municipaux concernant le nettoyage et l'entretien des espaces publics hors centre-ville. Pour y répondre, une nouvelle organisation du travail est en cours afin que chaque matin, l'ensemble du périmètre communal fasse l'objet d'un entretien soutenu et régulier de la part des agents techniques. Le nouveau déploiement des équipes a débuté en janvier 2024 par le périmètre des écoles au regard du flux et de la quantité des usagers de ces lieux.

Des interventions ponctuelles sont également sous la responsabilité des agents techniques de la commune. Là encore, l'optimisation des ressources des ateliers communaux reste à parfaire, tout comme la cohérence de la feuille de route de ces agents, aujourd'hui définie en comité de direction, et cela afin que les services techniques ne travaillent plus au coup par coup, mais selon une action qui permet au maximum d'anticiper les aléas et de favoriser le bon entretien de nos bâtiments communaux selon des dépenses programmées, et donc contrôlées.

RÉALISATIONS

- ❖ Réhabilitation de l'espace de propreté canin par le service Voirie
- ❖ Entretien des bâtiments scolaires dont la commune est propriétaire
- ❖ Rafraîchissement de l'espace d'accueil de la mairie
- ❖ Création d'un Théâtre de Verdure en faveur du déploiement d'une politique culturelle et d'animations
- ❖ Nettoyage des anciens terrains de tennis rue Paul Adoue

RÉSULTATS



Réhabilitation de l'espace propreté canin

En centre-ville, l'équipe voirie, désormais stabilisée, a mené une action renforcée, particulièrement au niveau des parcs et jardins de la ville. Elle a ainsi été à l'initiative de la réhabilitation de l'espace de propreté canin situé boulevard de Lassus, qui ne demande qu'à être utilisé par les habitants vivants à proximité.

Entretien des bâtiments scolaires

L'année 2023 correspond à l'achèvement des travaux de peinture des façades entrepris en 2021 durant la période estivale, soit en-dehors de la période scolaire.





Nettoyage des anciens tennis

Après de nombreuses années sans utilisation des terres battues, il a été décidé de démonter les cours de tennis afin de pouvoir replanifier le terrain comme cela avait été fait auparavant pour la piscine.

Rafraichissement de l'espace d'accueil

Même si la réhabilitation de la mairie est planifiée dans le plan pluriannuel d'investissement 2024-2028 à partir de 2025, son espace d'accueil nécessitait des travaux de peinture en faveur d'une bonne qualité d'accueil des usagers, et de meilleures conditions de travail des agents évoluant dans cet espace.



Création d'un Théâtre de Verdure

Les travaux pour le théâtre de Verdure boulevard de Lassus ont été réalisés en régie directe. Désormais, tout spectacle de plein air sera organisé dans ce lieu. Plus aucune estrade ne sera montée dans un autre lieu de la Ville, supprimant ainsi la modification de la circulation ou son interdiction.



Objectif collectif n°3

Des pratiques et une organisation

En faveur de la sobriété énergétique

UN DIAGNOSTIC ÉNERGÉTIQUE

pour contrôler le coût de l'énergie

La France fait face actuellement à la plus grave crise énergétique depuis les chocs pétroliers de 1970, en raison de la reprise post-Covid et du conflit ukrainien. Elle entraîne des conséquences directes sur les approvisionnements énergétiques nationaux et sur les coûts de l'énergie. Les prix de l'énergie expliquent à eux seuls 60 % de l'inflation actuelle.

Pour la commune de Montréjeau, les dépenses énergétiques ont bondi, faisant peser une contrainte forte sur son budget et le maintien des services publics essentiels à la population. La commune bénéficie toutefois du bouclier tarifaire sur la base d'une hausse des tarifs réglementés d'électricité limitée à +15% en moyenne. Mais alors qu'elle répondait aux conditions du « filet de sécurité inflation » voté lors de la loi de finances rectificative d'août 2022, l'Etat s'est ensuite dégagée, obligeant la commune à faire face seule et cette situation, que l'on espère, conjoncturelle.

Pour les services municipaux, l'urgence a été de mener un diagnostic énergétique complet, qui a été présenté devant la Commission Énergie afin de définir des mesures d'action. Ils ont également apporté leur suivi dans le remplacement des luminaires public par du LED, chantier assuré par le Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG).

RÉALISATIONS

- ❖ Diagnostic de la consommation énergétique des bâtiments communaux et de l'éclairage public
- ❖ Regroupement des utilisateurs des locaux communaux pour baisser les coûts en énergie
- ❖ Suivi de la rénovation globale des installations d'éclairage public

RÉSULTATS

Entre 2022 et 2023, la commune a réalisé une baisse de consommation annuelle notable au sein de ses bâtiments communaux, soit une baisse de consommation de 100 000 kwh pour la gaz et de 53 430 kwh pour l'électricité. Toutefois, le montant de la facturation annuelle pour l'électricité est à la hausse (+ 50 000 €) alors que celle du gaz connaît une diminution de 28 000 €.

Concernant l'éclairage public, sur la même période, il a également été constaté une baisse notable de la consommation (- 98 077 kwh) mais le montant de la facturation annuelle reste constant.

	Bâtiments communaux	Éclairage public
Gaz	- 100 000 kwh - 28 000 €	- 98 077 kwh
Électricité	53 430 kwh + 50 000 €	Coût identique à 2022

Le diagnostic énergétique des bâtiments communaux

La commune détient dans son parc immobilier 48 bâtiments. Les bâtiments les plus énergivores sur lesquels la municipalité a la capacité de prendre des mesures rapidement sont la salle des fêtes, le gymnase et le dojo, ainsi que les écoles.

Les services municipaux ont réalisé un tableau de suivi, mois par mois, de la consommation énergétique (gaz et électricité) de l'ensemble de ces bâtiments, leur permettant de gagner en réactivité en cas de dysfonctionnement ou lorsque le coût de l'énergie n'aurait pas pu être assumé par la collectivité (fermeture de compteurs, mutualisation des locaux communaux pour optimiser cette consommation énergétique, etc.)

Dans le cas de l'utilisation des bâtiments communaux par les associations locales, cette mutualisation des ressources a permis de regrouper l'ensemble de ces activités sur le site des Pyrénées (les anciennes écoles) et de développer le partage d'un même local par plusieurs associations. Au-delà de la baisse des coûts en énergie que cela a engendré, ces mesures offrent une meilleure visibilité des activités de loisirs pratiquées sur la commune, favorisent la rencontre de ces acteurs locaux, et ont permis d'accueillir de nouveaux intervenants dans la vie locale⁵.

Plusieurs sujets ont dû également être éclaircis comme la consommation d'électricité en 2022 à la maison de santé directement facturée à la mairie, ou encore la consommation d'électricité au lac en juin pour un montant de 10 924,29 €, ainsi que la consommation de gaz la même année à l'espace Jean JORDA, bâtiment sans aucune activité durant cette période.

Les engagements de la commune dans les programmes du SDEHG

La commune détient 1 148 points lumineux et 19 luminaires de type « boules ». Le taux de LED est de 25 %. En 2020, la commune a décidé de s'inscrire dans le programme « LED Haute-Garonne 2026 » porté par le SDEHG, programme de rénovation globale des installations d'éclairage public les plus vétustes avec des appareils à LEDS à faible consommation d'énergie et en faveur de la biodiversité et de la protection pour la santé humaine. Phasé en trois tranches, ce plan pluriannuel 2022-2024 est en cours avec une prise en charge partielle du SDEHG, et une part communale qui s'élève à 91 894 €. A ce jour, 600 points lumineux restent à rénover.

Le conseil municipal a décidé le 15 février 2023 d'inscrire la commune au programme LED ++ du SDEHG pour 411 lanternes routières, soit les lanternes les plus énergivores de 100, 150 et 250 W. L'ensemble des points lumineux ont été rénovés en une seule opération qui a été menée durant l'année 2023. Ce programme de rénovation accélérée de remplacement des appareils d'éclairage public, avec une priorité donnée aux luminaires de type « boule », est réservé aux travaux légers d'investissement consistant à ne remplacer que l'appareil d'éclairage public, et non les mâts ou la reprise du génie civil comme c'est le cas pour le programme « LED Haute-Garonne 2023 ». Avec une garantie minimum de 10 % d'économie d'énergie, ce programme est financé par les économies d'énergies réalisées par la commune. Les premières études présentent en moyenne une économie énergétique de 30 %.

Les services municipaux ont également suivi les travaux relatifs à la mise en place de l'extinction partielle de l'éclairage public, l'état du réseau communal contraignant à une mise en œuvre par étape et qui a été finalisé en février 2024.

⁵ Ce travail s'inscrit dans celui en faveur d'une organisation raisonnée pour une mutualisation de nos ressources présenté dans le point suivant de ce rapport d'activité.

UNE ORGANISATION RAISONNÉE

pour une mutualisation de nos ressources auprès des associations

Montréal compte de nombreux équipements sportifs et de loisirs sur son territoire et bénéficie d'un positionnement géographique encourageant les pratiques sportives. La Ville compte près de 2 800 habitants et présente un ratio d'environ 230 habitants par équipement, ratio important pour une commune rurale. Montréal recense également une cinquantaine d'associations et les clubs sportifs de la commune comptent au total environ 1 500 licenciés.

A ce titre, la Ville souhaite valoriser et mettre en valeur à la fois les équipements mais également les efforts fournis par la municipalité, ainsi que les associations et les bénévoles pour permettre la pratique de diverses disciplines et l'organisation d'événements. La Ville soutient depuis plusieurs années le monde associatif en mettant à leur disposition de nombreux équipements mais également un soutien technique et financier par le biais de prêt de matériel ou encore de subventions annuelles.

Afin d'améliorer la coordination entre les acteurs, une meilleure gestion des ressources de la Ville est nécessaire et la mise en place d'une programmation collective des événements est indispensable.

RÉALISATIONS

- ❖ Réorganisation interne de la gestion des demandes des associations au sein de la Mairie
- ❖ Création d'outils partagés pour faciliter les échanges entre les associations et les services municipaux et ainsi mieux anticiper les demandes
- ❖ Réorganisation de la procédure de demandes de subventions
- ❖ Mise à disposition d'outils de communication mutualisés

RÉSULTATS

Réorganisation interne de la gestion des demandes des associations	<p>Identification d'interlocuteurs en Mairie.</p> <p>Mise en œuvre d'un formulaire unique de demande.</p> <p>Création d'outils partagés de suivi de l'occupation des bâtiments communaux.</p>
Demandes de subvention	<p>Mise en œuvre d'un calendrier commun et mise à jour du dossier de subvention en version dématérialisée.</p>
Outils de communication mutualisés	<p>Elaboration du livret les « Rendez-Vous de l'Été » présentant l'ensemble des festivités et animations en saison estivale.</p> <p>Mise à disposition des outils de communication de la Ville (Facebook, site internet, panneau lumineux, bulletin municipal...).</p>

Réorganisation interne de la gestion des demandes des associations

Avant	Depuis septembre 2023
Interlocuteurs en Mairie	
<p>Arrivée des demandes au coup par coup auprès d'interlocuteurs divers (élus, agents en mairie, agents aux services techniques).</p> <p>Circuit de validation mal identifié par les associations et les agents.</p>	<p>Identification d'un circuit de demande précis (élus/techniciens) et communiqué auprès de l'ensemble des associations : organisation d'une réunion de présentation le 23 août 2023 à l'ensemble des associations et envoi d'un mail avec le support de présentation.</p>
Demande d'organisation d'une manifestation / d'un événement : <i>mise à disposition ponctuelle d'une salle, d'un espace public, besoin en matériel (tables, chaises, barrières...), arrêté de circulation ou de stationnement, débit de boissons...</i>	
<p>Absence de visibilité des événements programmés entraînant des difficultés de réponses aux attentes par les services municipaux.</p> <p>Une communication auprès de la population difficile à mettre en œuvre.</p>	<p>Diffusion d'un nouveau formulaire unique de demande d'organisation d'une manifestation.</p> <p>Formulaire à retirer à l'accueil de la Mairie ou sur le site Internet, à déposer 3 semaines minimum avant la date de la manifestation et obligatoire pour toute validation de demande d'une manifestation.</p> <p>Aucune demande directe auprès des services n'est désormais acceptée.</p>
Planification de l'utilisation des salles communales	
<p>Planning non mis à jour depuis plusieurs années.</p> <p>Des associations qui s'auto attribuaient des salles et des créneaux sans demande auprès de la Mairie.</p> <p>Absence de visibilité de l'occupation de bâtiments communaux et des activités pratiquées.</p>	<p>Août 2023 : envoi d'un courrier aux présidents d'associations et aux activités extra-scolaires pour connaître leurs besoins d'utilisation des bâtiments communaux (activités pratiquées et créneaux horaires liés).</p> <p>Septembre 2023 : élaboration du planning des bâtiments communaux et envoi d'un courrier de confirmation aux présidents des associations.</p> <p>Accès aux salles gérés par la mairie : remise des clés, état des lieux, etc.</p> <p>Création de tableaux d'occupation des bâtiments communaux, outils numériques partagés.</p>

Afin d'optimiser la gestion des salles, un regroupement des activités pratiquées par le riche tissu associatif intervenant sur la commune a été organisé autour d'un site commun : les anciennes écoles des Pyrénées, rue Jeanne d'Arc. Ainsi, la MJC a déplacé son bureau d'accueil de la rue du Barry dans le local qui était occupé par la médecine du travail. Elle partage cet espace avec trois autres associations. Par ailleurs, de nouvelles associations interviennent désormais dans la salle de danse. Cette **mutualisation des salles** permet de baisser les coûts d'énergie (chauffage notamment) et d'entretien des bâtiments. Ce regroupement offre également une meilleure visibilité des activités pratiquées sur la commune et permet une rencontre entre associations.

Dossier de demande de subvention

Le dossier de demande de subvention est un formulaire destiné à toutes les associations désirant obtenir une subvention de la part de la Ville de Montréjeau. Il concerne les demandes de financement relatives aux projets annuels ou aux actions spécifiques de l'association. Il ne concerne pas le financement d'un investissement.

En février 2023, le dossier de demande de subvention pour les associations a été mis à jour afin de **prendre en compte un ensemble de critères définis permettant d'objectiver la prise de décisions des élus**. La diffusion du dossier de façon dématérialisée est privilégiée afin de limiter la consommation de papier. Ainsi, le document est disponible sur le site internet de la Ville et envoyé par mail ou récupéré en Mairie à la demande des présidents d'association.

A l'issue du délai de réception des dossiers, une réunion de travail regroupant les élus et les services municipaux est organisée afin de valider sur la base des critères communaux le budget alloué à chaque association. Ce budget est enfin validé par le Conseil Municipal lors de l'adoption du budget global de la Commune en avril.

Les subventions sont accordées au regard du nombre d'adhérents de l'association, des projets portés sur l'année et de la situation financière présentée. Pour les subventions d'un montant supérieur à 23 000 €, la Ville doit conclure une convention avec l'association bénéficiaire. Cette convention doit définir l'objet, le montant, les conditions de versement et d'utilisation de la subvention.

Après décision, un courrier est adressé à chaque association afin de l'informer par écrit du montant de la subvention et des conditions de versement. Ce courrier rappelle également les autres aides attribuées par la Ville notamment la mise à disposition de locaux (gymnase, stade, salle...) et les charges afférentes (chauffage, eau, éclairage, téléphonie...).

Pour l'année 2023, le montant total des subventions versées par la Ville de Montréjeau s'élève à 90 000 €.

Mise à disposition d'outils de communication mutualisés

Afin de gagner en visibilité et de mettre en valeur les nombreux événements de qualité proposés par la Ville et les associations, une communication groupée efficace doit être mise en œuvre. Pour cela, plusieurs circuits de communication sont mis à la disposition par la Mairie.

Les « Rendez-Vous de l'Été »	Livret A5 présentant l'ensemble des festivités et animations en saison estivale à la fois en centre-ville et sur la base de loisirs. Distribué en boîtes aux lettres, aux hébergeurs et à l'office du tourisme (1800 exemplaires). Possibilité pour les associations et autres organisateurs d'y inscrire leurs RDV (animations, concours...).
Réseaux sociaux de la Ville Panneau lumineux Bulletin municipal	La Ville de Montréjeau se positionne en relais d'information et propose la mise en valeur, animation par animation, sur la page Facebook et le site Internet de la Ville ainsi que sur le panneau lumineux et le bulletin municipal biannuel.
La fête des associations	Chaque année, le premier week-end de septembre, la Ville organise la fête des associations et du bénévolat. Chaque association est invitée à participer afin de présenter ses activités à ses futurs adhérents. Cette fête est aussi l'occasion pour l'ensemble des associations de se retrouver le temps d'une journée.

Calendrier



1^{er} week-end de septembre
Fête des associations et du bénévolat



Courant janvier
Vœux du Maire à la population et aux associations



1^{ère} quinzaine de septembre
Planification de l'utilisation des salles communales



Fin février au plus tard
Dépôt des demandes de subventions



3 semaines au plus tard avant chaque manifestation
Demande d'organisation d'une manifestation



Fin mai au plus tard
Rédaction du livret
« Les Rendez-vous de l'été »

UN PROJET VERT

pour le Golf du Comminges

Créé en 1987, le Golf du Comminges est un golf municipal qui permet à tous de pratiquer une activité en plein air. C'est un parcours peu accidenté de neuf trous d'une longueur de 2 709 mètres pour un par 35, avec un parcours compact de 5 trous destiné aux débutants, et un practice équipé de 13 postes dont 3 postes couverts et un putting green.

Au 1^{er} janvier 2023, six agents communaux composaient l'équipe du Golf du Comminges, dont un agent d'accueil et cinq jardiniers. Ils étaient accompagnés au quotidien par un agent référent des services techniques. L'association du Golf du Comminges est chargée, quant à elle, d'organiser les activités sportives de cette infrastructure communale.

Le Golf du Comminges accueille le public toute l'année : les scolaires et les étudiants (primaires, secondaires, enseignement supérieur, etc.) ; les abonnés au Golf suivant les tarifs spéciaux votés par le Conseil municipal ; et les associations (retraite active, AS du collège, lycée, corporatif). En 2022, le Golf du Comminges accueillait 117 adhérents et 3 413 visiteurs ponctuels.

RÉALISATIONS

- ❖ Analyse financière rétrospective sur l'exploitation du Golf du Comminges entre 2018 et 2022
- ❖ Proposition d'un nouveau modèle économique aux élus
- ❖ Déploiement d'un matériel en faveur d'une sobriété énergétique

RÉSULTATS

	2023	2024
Rationalisation des ressources	6 agents	Effectif divisé par 2
	5 jardiniers non qualifiés	1 intendant avec 30 ans d'expérience 1 adjoint diplômé
	158 312,20 € de charges de personnel par an	Diminution de -39 560,20 € de charges de personnel par an
	9 448 € de carburant	0 € (énergie solaire)
	39 907,80 € de dépenses de fonctionnement par an	Baisse de -16 561,56 € de dépenses de fonctionnement par an
Sobriété énergétique	GNR	Énergie solaire (15 panneaux solaires)
	6 tracteurs et tondeuses vétustes ou en panne	Tonte robotisée avec 15 robots neufs en location longue durée, dotés de GPS, maintenance et réparation prises en charge par le prestataire

Un modèle économique à repenser

Le budget consacré au Golf du Comminges impacte seulement la section de fonctionnement car aucun projet d'investissement n'a été porté par la municipalité depuis les cinq dernières années. Les dépenses du Golf du Comminges correspondent donc à des charges à caractère général (fluides, fournitures administratives, d'entretien et de petits équipements, vêtements de travail, assurance). Sont comprises également les charges de personnel affecté au site, ainsi que toutes dépenses relatives à l'entretien du parcours ou du bâtiment. Pour l'année 2022, **les charges de personnel correspondaient à 82,6 % des charges réelles de fonctionnement du Golf.**

Le résultat de clôture annuel présente un déficit allant de 69 423,71 € en 2019 à 214 266,52 € en 2022, alors qu'en moyenne, le Golf présente un déficit structurel de 70 000 € par an. L'année 2022 présente une hausse des dépenses significative de +30%, qui se justifie par les travaux de réhabilitation du site à la suite des crues du 9 au 11 janvier 2022. En 2022, cette dépense exceptionnelle s'est élevée à 82 582,05 €, sans qu'aucune aide financière n'ait été apportée par l'Etat et les autres partenaires publiques (Département et Région). Malgré ces inondations, l'exploitation du site a été rapidement réalisée, même si le montant de recettes est équivalent à celui constaté pour l'année 2020, mais **le modèle économique du Golf ne permet pas de faire face à plus d'aléas.**

En 2023, le Golf du Comminges a également fait face à une succession de vols (tondeuses, GNR, etc.) et de détériorations (javel sur les green, vitres et portes fracturées) qui ont notablement impacté la qualité d'entretien du parcours et les conditions de travail des agents. A ce stade, le contrat d'assurance de la mairie permet de faire face à ces aléas, avec par exemple une prestation financière de l'ordre de 14 000 € pour le vol d'une tondeuse.

Une sobriété énergétique à déployer

Impulsée par la Commission Énergie qui s'est réunie le 9 mars 2023, la commune de Montréjeau porte désormais une politique de sobriété énergétique d'ampleur en intégrant plusieurs dispositifs intercommunaux (programme LED Haute-Garonne 2026, Programme LED ++), en améliorant la gestion de sa consommation énergétique en interne (gestion des déplacements des véhicules par exemple), et en menant durant l'année écoulée une analyse précise de la consommation énergétique de ses bâtiments communaux afin d'identifier des mesures d'amélioration en la matière. Le Golf du Comminges devait également s'inscrire dans cette dynamique.

Un **état des lieux des véhicules dédiés au Golf** a été réalisé. En effet, le site détient son propre atelier et son matériel dédié. Concernant les véhicules, ils sont entretenus en interne tout comme les réparations de premier niveau.

Véhicules	Année	Heures travail	Commentaires
Tracteur agricole R 551	1975	9 933/h	Utilisation quotidienne, divers travaux
Tracteur agricole R652	1985	8 198/h	En panne, remplacement pompe hydraulique, divers travaux
Tondeuse Toro Realmaster 5610	2016	5 652/h	Tonte terrain de golf et stade d'honneur rugby
Tondeuse à green Jacobsen green king 4	2005	5 698/h	En service pour la scarification des greens et traitements
Tondeuse Toro Realmaster 5610	2019	4 103/h	Tonte du terrain
Tondeuse Toro greenmaster3400 triflex	2011	3 320/h	Tonte des greens

Une proposition de tonte robotisée (Husqvarna) a été présentée à la commune dans le cadre d'un audit dédié à la gestion du Golf du Comminges initié par l'association ADAM et mené entre mars et juin 2023. Les robots 550 EPSOS Husqvarna ont la capacité de gérer l'ensemble du parcours du Golf, exceptés les greens, soit les fairways (hauteur de coupe : 20 mm), le rough, le semi-rough (45 mm) et le départ (20 mm). L'objectif de cette flotte de robots remplace la tonte traditionnelle mise en place au sein de cet équipement sportif avec comme bénéfices :

- La diminution substantielle du temps de travail des agents communaux dédiés à cette activité ;
- Une qualité de gazon améliorée au regard de la régularité de la tonte effectuée de jour comme de nuit ;
- La réduction des coûts sur cette infrastructure, et particulièrement en termes de dépenses de personnel ;
- La gestion de la flotte en totale autonomie via l'application Automower Connect ;
- La réduction des émissions carbone et la diminution des nuisances sonores.

Doté d'un GPS intégré, chaque robot est facilement repérable en cas de vol. De même, la solution d'une location longue durée permet d'assurer la maintenance et les diverses réparations de ces robots tondeuses directement par le prestataire. Afin de définir les besoins du Golf du Comminges en la matière, le site a été réparti en trois zones : la zone 1 (39 200 m²) : trous 4,5,6 et 7 ; la zone 2 (24 000 m²) : trous 3 et 8 ; la zone 3 (66 600 m²) : practice, trous 1, 2 et 9, terrain de rugby.

Chaque fairway est donc désormais tondu tous les deux jours, et tous les trois jours pour le rough. La tonte des *green* est assurée par l'intendant et son adjoint, pour l'équivalent de deux heures par jour de temps de travail. Ainsi, quinze robots 550 EPOS et les stations de référence ont été nécessaires afin de gérer en toute autonomie cette zone. L'alimentation électrique des robots ainsi que celle des stations de référence se font via des panneaux solaires.

La mise en place d'une tonte robotisée à énergie solaire finalisée en février 2024, permettra à la commune de réaliser 56 121,76 € d'économies par an et 673 461,12 € d'économies sur cinq ans.

Rapport d'activité publié en avril 2024

Comité de rédaction

Émilie COLOMBET, référente projets de ville, tourisme et animations

Charlotte SAULNERON, directrice générale des services

